

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 9 juillet 2020

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 2

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 10 avril 2020

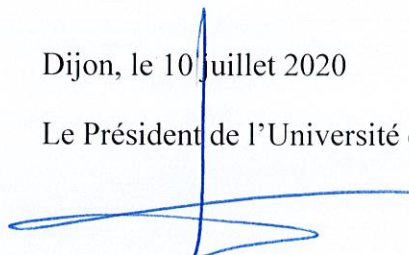
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 23 Membres représentés : 7 Total : 30	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 10 avril 2020.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 10 avril 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Verbatim du Conseil d'Administration du 10 avril 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur Philippe GARNIER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre excusé

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Monsieur Eliot BARBERIS,
Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Éric CHENAL (présent jusqu'à 15h50 puis procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Maude CLAVEQUIN,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Arthur SABATIER),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (présente jusqu'à 17h puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Yang SONG (procuration à Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Madame Patricia de BERNARDI, Directrice du Centre de prévention et de santé universitaire,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Ordre du jour :

I) Informations du Président.....	1
II) Modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et modalités d'enregistrement et de conservation des débats.....	22
III) Ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Nevers.....	34
IV) Questions relatives à la Formation et à la Vie universitaire.....	40
Appels à projets 2020 Région Bourgogne-Franche-Comté.....	41
- Vie étudiante.....	41
- Equipements pédagogiques et numériques.....	42
V) Confinement et exercice du droit à congés des personnels BIATSS de l'Université de Bourgogne.....	43
VI) Questions diverses.....	53

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 10 avril 2020)

*(La séance est ouverte à 14 h sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : -

I) Informations du Président

Le Président.- *(début de séance manquant dans l'enregistrement).*

[...] un certain nombre de choses qui vont être mises en place ou qui sont en cours de mise en place en ce moment.

Je vais commencer par donner la parole à Alexandre Fournier qui a organisé un dispositif qu'on a appelé « don de matériel informatique » par l'uB, aux étudiants qui ne disposent pas de matériel et vous allez voir qu'au-delà du matériel il y a aussi une dimension connexion sur laquelle nous travaillons actuellement.

Donc, Alexandre si tu...

M. Rollin.- Monsieur le Président !

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Je voudrais avoir une précision sur le déroulé avant de rentrer dans l'ordre du jour. On est bien sur un enregistrement qui sera conservé jusqu'à ce qu'on puisse aller le consulter ? Parce qu'on ne sait pas quand on pourra revenir donc il faudra qu'on puisse le consulter même si c'est dans trois ou quatre mois ou à la rentrée de septembre et est-ce que le fil des questions qui vont être posées dans le cadre de la conversation à droite de Teams est aussi enregistré pour qu'on puisse les conserver ?

Je voudrais savoir quelles modalités parce qu'un conseil d'administration avant, c'était fait sur un verbatim, on est sur un autre format. Savoir s'il faut passer constamment par la prise de parole ou si cette partie écrite va être conservée.

Le Président.- Jean-Marc ?

Mme Pucéat.- Ça sera précisé.

M. Bourgeon.- On va le préciser dans le premier point.

M. Rollin.- Une dernière précision, Jean-Marc on vous entend très mal.

M. Bourgeon.- Oui, oui, je sais. J'ai un micro qui fonctionne très mal donc je vais essayer de m'avancer pour vous parler plus près et plus fort.
Est-ce que ça va un peu mieux ?

Le Président.- C'est audible.

M. Bourgeon.- Je vais essayer de parler fort.

Pour revenir sur la question, oui effectivement on conservera bien les enregistrements vidéo pour pouvoir les vérifier si les gens ont besoin et puis nous conserverons également les fils de discussion. Je pense que c'est possible, Alexandre pourra le confirmer.

Cela n'empêchera pas un verbatim donc on écrira de toute façon un verbatim à l'issue de la séance qu'on fera voter bien évidemment au prochain CA.

Je profite que j'ai la parole pour vous informer que Monsieur Hameau a donné procuration à Monsieur Sabatier.

Je ne sais pas si j'ai répondu entièrement à vos questions et j'espère que vous m'entendrez mieux par la suite.

M. Fournier.- Juste pour préciser, effectivement tous les propos qui sont tenus dans le fil de conversation, en fait restent enregistrés dans le fil de conversation du groupe. Donc on peut toujours y avoir accès du moment qu'on fait partie du groupe. Et puis l'enregistrement, une fois le CA terminé, il est téléchargé et puis on le garde. Après il y a une transcription comme le fait habituellement le PAJI sauf que la transcription, habituellement elle se fait à partir d'une source audio, là ce sera une source vidéo et si je me souviens bien, Jean-Marc tu m'as dit que la source audio était sauvegardée au PAJI donc là ce sera la même chose, la source vidéo elle sera sauvegardée au PAJI. Donc j'imagine toujours accessible.

M. Rollin.- Moi ce que je voulais savoir c'est sur la partie « fil de conversation », est-ce que les questions qui seront posées seront intégrées au verbatim. Parce que sinon dans ce cas-là, si elles ne sont pas intégrées, c'est pas parce qu'on les conserve à côté..., il faut qu'elles soient intégrées au verbatim.

Sinon, on va prendre la parole constamment, on ne se sert pas du fil de conversation et on va prendre la parole pour intervenir.

Le Président.- Les deux dispositifs sont possibles, la seule chose c'est comme je vais animer le conseil d'administration, en principe je vais lire la conversation de la réunion mais s'il y a beaucoup d'échanges dessus, j'aurai un problème on va dire de lecture, de déchiffrement, notamment si je réponds à des questions, si j'expose quelque chose, etc.

En quel cas, ce que je vous propose c'est de lire les questions de sorte qu'elles soient intégrées au verbatim. Et si jamais ces questions m'échappent, et vous m'en pardonnerez par avance, alors à ce moment, n'hésitez pas à prendre la parole pour poser les questions. Si ça vous convient comme ça, monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, oui, c'était être sûr que la partie conversation qui doit fluidifier les débats et éviter que tout le monde prenne la parole et que ça engendre la cacophonie, c'était qu'elle soit bien intégrée au verbatim puisque c'est quand même une réunion qui a un caractère officiel.

Le Président.- Absolument.

M. Rollin.- Donc le fil de conversation doit également être intégré. C'était simplement ça ma question, que la conversation et la vidéo soient mises dans le verbatim.

Le Président.- D'accord donc je vous propose de faire comme ça et puis s'il faut ajuster au fur et à mesure qu'on se fait notre propre expérience de ce mode de réunion, on adaptera le fonctionnement bien sûr. Il n'y a pas de difficultés là-dessus.

Très bien. Donc Alexandre, est-ce que tu veux présenter un petit peu ce que tu as fait, le sondage, l'organisation de la collecte de matériel.

M. Fournier.- J'ai lancé, avec l'accord du président, un sondage auprès des étudiants, de tous les étudiants de l'université, sites territoriaux compris pour leur poser quelques questions.

Donc je vais vous lire les questions qu'on leur a posées.

La première question c'était une question sur leur situation d'un point de vue numérique. On leur demandait, alors on disait :

- Vous n'avez pas de forfait téléphonique - oui ou non.
- Vous êtes en zone blanche de box – oui ou non.
- Vous n'avez pas de smartphone – oui ou non.
- Vous n'avez pas de tablette ou d'ordinateur – oui ou non.
- Vous êtes en zone blanche de réseau mobile – oui ou non.

Ensuite on leur demandait également de préciser sur quel site de l'uB ils souhaiteraient éventuellement, dans le cadre d'un don informatique, récupérer le matériel et après on listait tous les sites de l'université : Auxerre, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Nevers et puis ensuite on leur laissait la possibilité d'apporter des précisions sur leur situation.

Alors on a eu plus de 1200 réponses mais dans ces 1200 réponses, il faut faire un distinguo entre les réponses validées et les réponses non validées, c'est-à-dire que sur les 1200 réponses qu'on a eues, il n'y en a vraiment que 224 qui sont exploitables.

C'est-à-dire 224 réponses d'étudiants qui sont allés au bout du questionnaire. C'est-à-dire, au bout du questionnaire, on a surtout... on leur a demandé la mention de leur adresse étudiante courriel pour pouvoir les contacter.

Voilà donc 224 étudiants qui ont répondu et sur ces 224 étudiants, on a pu lister un certain nombre d'entre eux qui demandent à pouvoir bénéficier d'un ordinateur ou d'une tablette parce qu'ils ne disposent pas d'outils numériques pour travailler.

Donc sur le décompte total, sur les 224, on a 166 étudiants, ce qui représente presque 75 % des 224 étudiants qui ont indiqué ne pas avoir d'ordinateur ou de tablette.

Alors, ensuite, ça c'est vraiment le détail statistique des réponses, d'un point de vue de la mise en place du don informatique en lui-même, j'ai envoyé plusieurs courriels par le biais du Président, aux directeurs de composante, aux chefs de service, aux RA et aux correspondants informatiques et informaticiens pour les informer des modalités et de la mise en place du don informatique.

Alors, c'est vrai que depuis la semaine dernière, j'ai envoyé plusieurs courriels parce que tous les jours ou presque on évolue sur la mise en place du don.

Alors, à l'heure d'aujourd'hui, toutes les UFR ont répondu. Alors je ne dis pas les UFR et services parce qu'au niveau des services on n'a pas eu encore toutes les réponses mais toutes les UFR ont répondu.

Les correspondants informatiques ou les informaticiens vont se déplacer avec une attestation signée par leur directeur de composante ou leur RA pour pouvoir travailler sur place et faire un listing du matériel qu'ils peuvent mettre à disposition en don. Ensuite ils vont intervenir sur les machines c'est-à-dire techniquement les mettre « au propre » pour qu'on puisse les donner aux étudiants et ensuite on a un accord du CPSU pour que les personnes qui sont intervenues sur les machines et celles qui feront le don puissent récupérer du matériel de protection pour faire le don de manière vraiment sécurisée du point de vue du fait de porter un masque, d'utiliser du gel hydro-alcoolique, etc., pour que tout se passe bien au niveau de la sécurité et de la santé.

Donc voilà, ils vont récupérer ce matériel auprès du CPSU en prenant contact avec le secrétariat du CPSU, ça c'est prévu et puis aujourd'hui, dans l'après-midi, on va envoyer un nouveau courriel avec des points vraiment très précis sur la suite de la mise en place et a priori, si tout se passe bien, à partir de la semaine prochaine, les UFR vont pouvoir commencer à pouvoir faire le don et parallèlement, on va mettre en place un don dont je me chargerai avec madame Rito, la directrice du numérique, d'iPad qui sont actuellement au datacenter. Voilà.

Et normalement, si tout va bien, d'après ce que je peux constater des retours techniques dont je dispose, on devrait pouvoir couvrir toutes les demandes des 224 étudiants.

Une dernière précision sur cette mise en place. Suite à des échanges avec la Région, notamment avec un chargé de mission numérique de la Région, Monsieur Rouiller, j'ai encore échangé avec lui tout à l'heure, je lui ai signalé qu'on avait effectivement des besoins d'outils informatiques pour nos étudiants et il m'a indiqué, il y a une heure, qu'on pouvait prendre l'attache, par le biais du Président, de la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour lui signaler ce besoin. C'est ce qu'on va faire je pense avec le directeur de cabinet Cyril Gomet, rédiger un courrier qui sera envoyé par le Président à la Présidente de la Région pour lui indiquer qu'on a un besoin, comme l'a fait la région Occitanie, qui a donné, je ne sais plus, 1 000 ou 1 500 ordinateurs aux étudiants de l'université.

Ce sera un peu le même principe, demander l'appui de la Région si d'autres besoins se révèlent au niveau de nos étudiants.

Voilà, je ne sais pas si j'ai été assez précis, c'est pour vous donner globalement les chiffres et les détails sur la mise en place de ce don informatique.

Le Président. - Bien, merci, Alexandre.

Je voudrais aussi remercier la quinzaine d'informaticiens volontaires pour mener les opérations de mise à niveau des machines, de distribution aux étudiants. On va le faire bien sûr dans le respect des normes sanitaires surtout pour ne pas exposer nos personnels bien entendu, en lien avec le CPSU.

Je voudrais souligner aussi que la communauté se mobilise un peu partout. On a vraiment des démarches volontaires extrêmement précieuses et intéressantes et je voudrais notamment souligner que deux collègues ont sollicité la possibilité d'utiliser les imprimantes 3D pour fabriquer des visières qui protègent des projections vers les yeux d'éventuels éternuements et choses comme ça et qui seront utilisées bien sûr. Je peux nommer les deux intéressés : Cédric Clerc qui siège dans notre conseil d'administration et Matthieu Rossé qui ont, je crois, déjà fabriqué une

vingtaine de visières qui seront donc utilisées. Je parle sous le contrôle de Cédric bien sûr.

M. Clerc.- C'est bien ça.

Le Président.- Il y a déjà des interventions.

M. Barberis.- Bonjour, concernant ce questionnaire, il s'agit, sauf erreur, de celui envoyé par mail ?

Le Président.- Oui.

M. Barberis.- Le problème étant que les étudiants ne disposant pas de connexion, ils sont incapables de le recevoir. Une solution est-elle envisageable pour ces cas précis.

Le Président.- Alexandre.

M. Fournier. Oui effectivement, Pour ceux qui n'ont pas de connexion donc qui sont en zone blanche, là on peut parler du courrier fait par le Président aux opérateurs de téléphonie. C'est le seul biais d'intervention qu'on pouvait utiliser, c'était de prendre l'attache de ces opérateurs pour leur demander de faire un effort sur les data des étudiants qui disposent de portables et uniquement de portables.

Après, sur la question de la zone blanche, on n'a pas beaucoup d'autres biais à mettre en place.

Je rebondis, je vois que Sébastien Chevalier a déposé une question, une remarque sur le don d'iPad de Talent Campus. J'ai bien noté cette proposition. Sébastien, je vais prendre contact avec toi pour voir comment on fait concrètement pour les donner directement aux étudiants.

Donc pas de souci, je suis en train de continuer à prendre les contacts pour la mise en place vraiment concrète donc il n'y a aucun souci, je reviendrai vers chacun de ceux qui m'ont contacté.

Le Président.- Alors, Tania Carnet réagit aussi.

Mme Carnet.- Il faut faire une information sur le Facebook des UFR. Nous l'avons fait à l'UFR STAPS.

Le Président.- Alors il y a toute la nécessité de consulter les boîtes mails etu.u-bourgogne.fr, etc. et l'information a été quand même largement relayée sur l'ensemble des sites de l'université. On l'a fait aussi sur les réseaux sociaux. Donc voilà, on a utilisé les canaux, on va dire les plus couramment utilisés par les étudiants, sachant qu'effectivement quand les étudiants sont en zone blanche de connexion de téléphonie mobile, on en avait recensé environ 70 sur l'ensemble des réponses qui nous ont été faites.

Donc c'est quand même des étudiants qui ont réussi à répondre à distance donc ça signifie que les « zones blanches », ils peuvent de temps en temps, alors pas toute la journée, c'est évident, mais accéder à des zones couvertes autour de leur domicile malgré les règles de confinement et récupérer éventuellement les mails et avoir des connexions.

Mais voilà, c'est vrai que l'université ici est confrontée à ses propres limites c'est-à-dire qu'elle n'est pas opérateur ADSL ou de fibre pour les box Internet et elle n'est pas non plus opérateur de téléphonie mobile, malheureusement.

La chose, c'est que l'on a été confronté aussi à une situation et le sondage qui a été fait par Alexandre Fournier l'a démontré, un certain nombre d'étudiants, pas tant que ça, on en a recensé une petite trentaine, ne disposent pas de forfait leur permettant de se connecter avec une data suffisante pour pouvoir suivre leur formation à distance.

Donc avant même d'avoir cette statistique, j'avais envoyé un courrier aux principaux opérateurs de téléphonie mobile pour attirer leur attention sur la précarité numérique de certains de nos étudiants. J'avais échangé avec la CPU pour essayer d'organiser une réponse collective et une réponse unique de l'ensemble des universités en France.

Et finalement, dans la mesure où la CPU s'en était remise aux discussions entre l'État, le ministère et les opérateurs de téléphonie mobile, et je m'apercevais que le temps passait et que le dossier n'avancait pas aussi vite qu'espéré et donc j'ai adressé un courrier le 30 mars aux quatre principaux opérateurs.

Quelques jours après, je n'avais pas tellement de réponse, j'en avais qu'une seule à vrai dire, donc j'ai décidé de mettre ce courrier sur les réseaux sociaux, les miens en tout cas, c'est-à-dire LinkedIn et Twitter.

Et donc il y a eu une réaction relativement rapide. Elle a été même immédiate, les opérateurs nous ayant recontactés ou plutôt certains d'entre eux.

Alors je ne veux surtout pas ici jeter la pierre aux opérateurs qui auraient mis un peu de temps pour réagir parce que, après avoir échangé avec eux, ils sont confrontés à peu près à la même situation d'urgence et aux mêmes sollicitations que nous. Et ils m'ont assuré dans l'urgence, de gérer l'urgence et ensuite de répondre de la manière la plus satisfaisante possible.

Donc la première réponse elle venait d'Orange et c'est Alexandre Fournier et Cyril Gomet qui ont ensuite mené les échanges en direct.

Donc, chez Orange la directrice régionale de Bourgogne, Madame Morlighem, elle nous a rappelé que depuis le 1^{er} avril 2020, Orange accorde 10 gigaoctets de connexion d'Internet mobile supplémentaire aux clients qui ont consommé l'intégralité de leur enveloppe dans le cadre de leur forfait et l'idée c'est de répondre aux besoins des clients en data qui n'ont pas un accès Internet suffisant et donc Orange nous a dit qu'ils se sont fortement mobilisés en direction du CHU et des hôpitaux en général, sur l'ensemble du territoire régional. Ils nous avaient répondu cela de la même manière que pour les autres puisqu'ils ont des sollicitations pour les écoliers, pour les collégiens, pour les lycéens.

On a eu ensuite un contact avec Bouygues Télécom, avec Monsieur Courtois plus précisément qui est chargé des marchés publics sur la Bourgogne Franche-Comté et qui est notre interlocuteur à Dijon. Et vous savez que l'université de Bourgogne est liée contractuellement pour sa flotte de téléphones mobiles et donc, en accord avec l'UGAP, Bouygues propose des abonnements sans engagement pendant la période du Covid-19 donc de confinement et l'abonnement Smartphone de 25 Go est à 4,15 € HT par mois.

Donc vu la somme modique, nous avons pris la décision, à l'université de Bourgogne, de financer, pour les étudiants qui ont besoin de connexion à Internet pour pouvoir suivre leurs études, et bien de financer ce forfait, de manière tout à fait exceptionnelle bien sûr et pendant tout le temps que le confinement imposera de rester à la maison.

Voilà donc sur cette base-là et sur la base du recensement réalisé par Alexandre Fournier dans le cadre de l'étude réalisée.

Bien sûr, si l'un ou l'autre d'entre vous, alors je pense aux étudiants, aux représentants des étudiants, dispose d'informations concernant certaines personnes qui sont dans cette situation, qui ne se seraient pas manifestées, surtout, surtout faites le lien et nous évidemment on intégrera dans ce dispositif les étudiants concernés, il n'y a aucune difficulté.

Pour finir avec les opérateurs de téléphonie mobile, SFR, Monsieur Honegger qui est directeur régional Centre-Est, nous a répondu qu'SFR avait surtout développé une situation d'urgence en direction des grands opérateurs sociaux, Secours populaire, Fondation de l'Armée du Salut, les Petits Frères des Pauvres, etc. et donc ils nous invitent à faire part de nos besoins à Emmaüs Connect à qui SFR a délégué la mission de solidarité dans cette période.

En ce qui concerne Free, le contact n'a pas été fructueux malheureusement parce qu'il n'y a pas de délégation en région et une seule offre a été proposée avec les forfaits à 2 €. Donc je ne suis pas sûr que ça suffise parce que je crois que cette offre se monte à 1 Go et je ne suis pas sûr que ce soit suffisant pour pouvoir accéder correctement aux différents dispositifs d'enseignement à distance mis en place par nos collègues dans les composantes.

Donc, si vous voulez, cette situation fait qu'on a quand même une solution, on sait que c'est une solution qui ne répondra pas à la totalité des situations et notamment des zones blanches et notamment de box Internet. En espérant que les zones blanches de box Internet soient compensées par des zones non blanches de couverture de la téléphonie mobile mais voilà à peu près tous les dispositifs dont on dispose et évidemment toutes les bonnes idées sont bienvenues, si d'autres dispositifs vous paraissent pertinents, on peut échanger, discuter, sur la manière de faire et sur les dispositifs possibles.

Je reprends les conversations de la réunion.

M. Rollin.- De quelle manière se fera le prêt, sur rendez-vous ou réouverture des bâtiments ?

Le Président.- Alexandre, je crois que ça concerne le matériel informatique. Tu peux répondre sur la manière dont vous allez procéder.

M. Fournier.- Oui. Alors déjà il a fallu prendre l'attache de tous les UFR et services. Ensuite, j'ai demandé à avoir un contact privilégié dans chaque UFR et service pour des questions de facilité et là, maintenant que le matériel va être identifié, je vais avoir des remontées sur le matériel identifié et donc on va mettre en place concrètement le don.

Donc chaque UFR ou service prendra contact avec le CPSU pour récupérer le matériel de protection et à partir de là, je vais envoyer un courriel aux étudiants. Alors j'ai prévu de l'envoyer lundi, tous les étudiants qui ont répondu à l'enquête en leur demandant de se mettre en relation avec leur UFR pour récupérer le matériel.

A partir de là, ils vont écrire à leur UFR de rattachement ou leur site territorial. Alors les sites territoriaux, c'est un peu différent car comme il y a beaucoup moins d'étudiants, ils ont déjà pris des contacts avec les étudiants, ils avaient déjà identifié un certain nombre de besoins. Donc moi j'ai fait remonter les coordonnées des étudiants par site et on a pu constater qu'il y en avait beaucoup qui avait déjà du matériel, qui avait pu récupérer du matériel, donc là c'est un peu différent.

C'est surtout le site dijonnais qui est visé par la mise en place d'un don maintenant. Donc, à partir du moment où les étudiants vont prendre contact avec leur UFR, les UFR vont pouvoir organiser le don grâce au matériel qui sera mis en place et bien sûr à chaque fois qu'un don sera mis en place dans un UFR, ça sera en accord avec le directeur de l'UFR, le responsable administratif et le responsable du bâtiment.

Donc, comme ça, tout sera préparé pour que ça puisse se passer dans des conditions d'hygiène, de sécurité qui correspondent aux normes en vigueur face à la pandémie. Est-ce que c'est clair comme ça ?

Le Président.- Oui, merci.

Alors on va voir la réaction.

Peut-être un point, une remarque qui est faite par Arthur Sabatier dans la conversation.

M. Sabatier.- Le don de matériel informatique est une mesure positive, cependant le recensement a pris du temps et les étudiants doivent maintenant attendre que le matériel soit remis à jour puis distribué.

M. Fournier.- J'ai répondu.

Le Président.- Oui, oui, j'ai vu que tu avais répondu.

Alors, effectivement, Alexandre : « J'ai conscience que ça a pris du temps mais j'ai mis en place ce don en plus de mes charges globales de responsable adjoint du service PNR et VP, aussi vite que possible. J'ai conscience que la solution peut paraître longue mais il a fallu déployer les outils de la continuité pédagogique, former les usagers, répondre aux demandes d'aide technique. Je pense que le don a été mis en place aussi vite que possible »

Je vais aller dans le même sens. C'est-à-dire que oui, à l'aune des préoccupations des étudiants, je conçois que ça a pu paraître long mais il faut savoir que toute la communauté, tout le monde, la gouvernance, les services administratifs, les collègues enseignants, les étudiants eux-mêmes ont dû totalement réinventer en quatre semaines - ça fait même pas quatre semaines que nous sommes confinés, n'est-ce-pas -, en trois semaines quasiment, l'ensemble d'un fonctionnement, d'une structure, d'une institution qui comprend presque 35 000 étudiants, 2 700 personnels, 30 laboratoires, des composantes, etc.

Oui je comprends parfaitement votre regret de ce temps qui file mais les urgences ont été absolument considérables.

Voilà, et d'autant plus que la situation sanitaire est très incertaine, ou il a fallu parfois prendre des décisions et puis d'autres revenir dessus.

Tout cela, on a essayé de le faire le plus vite possible et on continuera sur le même rythme bien entendu.

Je crois franchement que tout le monde fait beaucoup, le plus vite possible aussi, pas que nous bien sûr. Il faut savoir aussi que bien sûr il y a eu des cours à distance, il y a eu des ressources pédagogiques mises à disposition de l'ensemble des étudiants. Je compte aussi beaucoup - parce qu'on parlera de la session d'examen tout à l'heure, la session d'examen est décalée -, je pense que beaucoup, beaucoup de nos collègues, sinon tous, enseignants et enseignants-chercheurs feront leur maximum, même jusqu'à ce que les épreuves commencent, si elles se

tiennent, feront le maximum pour permettre à tous les étudiants et les étudiants qui sont en difficulté, pour les accompagner.

On a vraiment des retours très positifs de collègues, souvent très positifs des étudiants qui participent notamment par la visioconférence, à des cours, à des séances de questions-réponses, à des présentations de PowerPoint, etc. Et je crois que là aussi (*mots inaudibles*) quotidiennement, entre étudiants, entre étudiants et collègues, entre collègues aussi et cet élan de solidarité, il bénéficie aussi aux étudiants.

Alors évidemment, il faut absolument qu'on veille à ce que chacun puisse avoir accès, on essaie d'y pourvoir matériellement et si vraiment il y a des situations dans lesquelles ça ne fonctionne pas, surtout, surtout, attirez notre attention dessus. On essaiera de faire notre maximum pour régler les situations, vraiment.

M. Fournier.- J'ai quelque chose à souligner, pour préciser, du point de vue de la mise en place de la continuité pédagogique, on est quand même une des universités, on ne peut pas dire où ça s'est passé le mieux, mais où, en tout cas on a pu partir avec des propositions de logiciels à utiliser déjà fermes puisqu'on avait fait des expérimentations sur Moodle et Teams.

A ce jour, depuis la fermeture de l'université, sur nos deux plateformes, Moodle et Teams, on a eu 1 800 000 connexions pour nos 34 000 étudiants et plusieurs milliers de personnels ce qui montre quand même une appréhension des outils qui s'est faite et effectivement, comme le dit le Président, les retours d'enseignants ou de membres du personnel que j'ai pu avoir sont plutôt globalement assez positifs avec des cours qui peuvent se tenir, une plateforme technique DNUM qui répond à toutes les questions aussi vite que possible, en général dans le délai d'une demi-journée les réponses techniques sont apportées. Donc, du point de vue de la continuité pédagogique, une mise en place qui s'est faite contrainte et forcée certes mais avec des outils qui fonctionnent.

M. Sabatier.- Si je peux développer un peu mon propos.

Le Président.- Oui Arthur Sabatier, allez-y.

M. Sabatier.- Bien évidemment il n'y avait aucune attaque personnelle dans ma remarque. Je pense que c'est une mesure positive, cependant je pense qu'à elle seule elle ne peut pas permettre d'aider la grande majorité des étudiants voire la totalité des étudiants qui ont un problème, qui sont écartés du numérique.

Simplement il faudra voir avec le questionnaire parce que j'imagine, on peut aisément imaginer que 224 étudiants qui auraient un problème de numérique sur 34 000, c'est un chiffre qui est sûrement en deçà de la réalité. Et il n'y a pas d'attaques quand je dis que le recensement a été long mais c'est un fait, ça a pris du temps pour certaines raisons, c'est pas un reproche mais le fait est que ces étudiants, pendant tout ce temps-là, ils ont stressé, ils n'ont pas pu assister à leurs cours et maintenant il faut qu'ils attendent que le matériel soit remis à jour puis qu'il soit distribué par (*mot inaudible*). Ce qui va encore causer du stress, de l'inquiétude, une période pendant laquelle ils ne pourront pas réviser alors que les examens vont finir par arriver et je pense à contrario qu'il y a certaines solutions qui peuvent permettre d'aider la grande majorité des étudiants écartés du numérique avec des procédures beaucoup moins longues et beaucoup plus souples.

Je vais reparler encore une fois de ce qui a été mis en place à Paris 1 qui je pense est un vrai exemple, un vrai modèle. Ils ont mis en place une aide d'urgence ponctuelle via les fonds de la CVEC où un étudiant écarté du numérique a juste à envoyer à son université une attestation sur l'honneur où il atteste qu'il a des problèmes ou qu'il n'a pas d'ordinateur ou qu'il n'a pas de connexion Internet et la fac lui débloque instantanément une aide à hauteur de 500 € pour financer l'achat d'un ordinateur et/ou une aide de 90 € pour aider à financer une connexion Internet.

Donc même si on peut réfléchir au montant, etc., je pense que du moins cette procédure où on va se déclarer soi-même juste via une attestation d'honneur, elle est quand même beaucoup moins longue, beaucoup moins lourde que celle du don matériel et elle permet d'aider beaucoup plus rapidement et beaucoup plus efficacement tous ces étudiants précaires écartés du numérique.

Le Président.- Oui, j'entends bien, j'avais connaissance de ce dispositif mais je ne sais pas comment Paris 1 finance ça tout simplement. Je ne suis pas certain que la CVEC suffirait à répondre à l'ensemble des besoins, 200 x 500 €, ça représente une somme considérable alors même que nous avons du matériel que nous pouvons réemployer gratuitement. J'entends par là aussi que oui bien sûr il y a un temps de latence entre le moment où les étudiants finalement ont cessé les cours et sont peut-être en rupture de cours, je n'en nie pas du tout, du tout l'importance bien sûr. Il reste que même pendant ce temps-là même si ça fait un peu de retard, ils ont eu quand même à peu près 60% des enseignements en présentiel, si on fait une moyenne par rapport au déroulé du semestre, ce qui permet déjà, on va dire de travailler, pas sur tout, je suis d'accord mais sur une partie quand même du programme sur laquelle on peut espérer que les examens porteront prioritairement tout de même.

Donc voilà, ce n'est pas la solution idéale, je suis d'accord avec vous Monsieur Sabatier mais c'est une solution qui pour l'université de Bourgogne est soutenable, réaliste et faisable, avec un peu de temps, oui je le concède volontiers.

Peut-être juste avant de lire la question de Patricia Fauque, Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Y-a-t-il quelque chose de prévu pour les personnels qui sont dans la même situation.

Le Président.- Alors oui mais pas prioritairement. La priorité a été donnée le plus rapidement possible aux étudiants parce qu'ils se trouvent dans une situation d'urgence et les personnels qui n'ont pas, on va dire les moyens de travailler depuis chez eux parce que nous n'avons pas pu leur fournir un matériel particulier et adapté pour le faire, ces personnes sont placées normalement en autorisation spéciale d'absence. C'est la seule chose provisoire que nous avons pu mettre en place s'agissant de ces personnels-là mais on ne les oublie pas, simplement dans l'ordre de priorité, comme les étudiants normalement ont des échéances qui arrivent bientôt, on a choisi de servir d'abord les étudiants et ensuite on reviendra vers les personnels.

Mme Fauque.- Le problème est pour les étudiants en zone blanche, pour les examens à distance il faut proposer l'accès à une salle informatique, avec distanciation et mesures d'hygiène, surveillée bien sûr.

Le Président.- Alors oui, c'est une hypothèse qui est à l'étude, qui va même être mise en place à l'UFR Santé pour les examens à distance.

L'UFR Santé va équiper probablement la salle modulable d'un certain nombre de postes informatiques qui seront reliés à Internet et qui permettront aux étudiants qui peuvent se déplacer jusqu'à Dijon et nous leur fournirons une autorisation spéciale pour pouvoir se déplacer bien entendu dans ce sens-là, pour leur permettre de composer.

Par ailleurs, toujours pareil pour les étudiants, j'ai donné l'autorisation tout à l'heure, pour les étudiants qui sont situés en zone blanche chez eux et qui font la demande d'une autorisation de déplacement pour raison professionnelle, nous les accordons. Ce qui permet à l'étudiant qui a un logement sur Dijon de pouvoir revenir et bénéficier d'une connexion lorsqu'il est en zone blanche. Ça, ça fait partie bien sûr des ajustements, des dispositifs. On a un problème, on essaie d'y répondre et d'apporter la réponse qui est à la mesure de nos moyens.

On essaie véritablement à la fois, de mener des actions collectives, générales à la mesure de nos effectifs et de la complexité et de la diversité de notre établissement et en même temps on essaie d'apporter des réponses individuelles les plus adéquates, les plus pertinentes.

Voilà ce qu'on essaie de faire en tout cas.

Peut-être, avant de repasser la parole pour la gestion de la crise d'une manière un peu plus globale, je voudrais que Grégory Wegmann puisse dire un mot.

Grégory, je crois que tu es là déjà, que tu puisses dire un mot des RI, la situation des étudiants dans les relations internationales. Je te laisse la parole.

M. Wegmann. - Oui, très rapidement au niveau du recensement des étudiants à l'étranger qui avaient prévus d'être à l'étranger, on a quelque chose maintenant d'assez exhaustif. On a 550 étudiants de l'uB en mobilité, pour études ou stages. Parmi ces 550, 318 sont à Dijon, sont en France, soit qu'ils ne sont jamais partis soit qu'ils sont rentrés.

Il y en a 227 qui ont souhaité rester au sein de leur université d'accueil, du pays d'accueil, sachant que ce chiffre est en constante évolution puisque tous les jours on voit qu'il y a des étudiants qui finissent par rentrer.

Là on voit, un étudiant du Creusot au Canada a souhaité rentrer et on a cinq étudiants qui sont encore en attente pour rentrer, sachant que, vous le savez tous, les procédures pour rentrer ne sont pas toujours évidentes, il n'est pas toujours évident de trouver un avion.

Le Président.- Très bien, merci Grégory.

S'il y a des questions, n'hésitez-pas, manifestez-vous.

J'aurais voulu aussi donner la parole à Madame de Bernardi...

Vous êtes là Madame de Bernardi ?

Mme de Bernardi.- Oui, je suis là.

Le Président.- ... pour évoquer un peu la gestion commune que vous avez eu avec le CROUS pour les étudiants en chambre universitaire, sur la situation du CPSU, ce qui est prévu, ce que vous avez déjà mené et donc faire un petit point sur vos activités dans le cadre de cette crise, s'il vous plaît.

Mme de Bernardi.- Bonjour à toutes et à tous.

Donc en ce qui concerne les actions conjointes menées par le CPSU et le CROUS auprès des étudiants. Donc tout d'abord pour information.

Le 18 mars on a eu un décret qui a été relatif aux missions des services de santé universitaires dans la lutte contre le Covid. Et même si on avait déjà anticipé un certain nombre d'actions, ce décret permet de poser un cadre réglementaire puisqu'il dit que les services de santé universitaires doivent, en collaboration avec leurs partenaires dont le CROUS, assurer le suivi des étudiants notamment ceux qui sont isolés et ceux qui sont hébergés en résidence universitaire, mettre en œuvre les modalités d'accompagnement s'agissant des actes de la vie quotidienne, assurer le suivi sanitaire des personnels des résidences et informer les étudiants isolés dont l'état de santé pourrait les rendre plus vulnérables, en particulier les étudiants en situation de handicap.

Donc, pour assurer nos missions, le CPSU est resté et reste ouvert, notamment pendant les vacances de Pâques et sur les sites délocalisés les infirmières restent joignables, qu'il s'agisse à la fois de prise en charge des étudiants et des personnels dans le cadre du Covid ou non.

Au niveau des recommandations préalables.

Les personnes doivent téléphoner au préalable et on essaie de leur assurer une téléconsultation quand c'est possible et quand c'est compatible avec l'état de santé du patient et puis après on peut leur proposer évidemment, en fonction de ces critères, de venir directement au CPSU pour qu'on puisse les examiner.

On a mis en place deux circuits distincts déjà depuis un certain temps donc un circuit qui est dédié à la prise en charge dite classique et un circuit qui est dédié à la prise en charge Covid. Que ce soit dans le cadre d'une consultation Covid ou pour un autre motif, par exemple un étudiant qui va manifester des signes d'anxiété et qui ne souhaite pas sortir de sa résidence universitaire ou un étudiant qui n'a pas de signe Covid mais qui est porteur d'une maladie chronique et en fonction des besoins, on va pouvoir leur proposer un certain nombre d'accompagnements.

Sur le site de Dijon, il y en a quatre.

Il y a tout d'abord le portage de repas. Ce n'est pas exactement des repas. C'est plutôt un portage de courses alimentaires qui est effectué par des étudiants volontaires.

Un portage de médicaments.

Une mise en lien avec l'assistante sociale.

Et une demande de studette pour que l'étudiant puisse bénéficier d'une cuisine et de sanitaires individuels.

On recense tous ces besoins d'accompagnement dans un tableau que l'on remonte quotidiennement, quand on a des besoins quotidiens, au CROUS.

On ne précise bien évidemment aucun motif médical ce qui permet de respecter le secret médical.

Pour les autres sites c'est-à-dire à Auxerre et Le Creusot, on est toujours en attente des accompagnements qui pourront être proposés par le CROUS et dans cette attente, actuellement les infirmières relaient auprès des partenaires pour répondre aux besoins des étudiants.

Par ailleurs, au niveau du CPSU, on a un registre Covid-19 qui permet d'assurer le suivi des patients, permettant de les rappeler au minimum entre J6 et J8 puisqu'on sait que c'est à ce moment-là qu'il risque d'y avoir des complications.

Jusqu'à présent, au niveau des étudiants, on a suivi à peu près une vingtaine d'étudiants au CPSU dont environ la moitié sont en résidence universitaire du CROUS et 3 étudiants étaient à Chalon.

D'autre part, au niveau du dispositif, pour les étudiants qui nécessitent un accompagnement psychologique, on propose des consultations par téléphone, par le psychologue du CPSU qui est en télétravail mais qui assure ses consultations et puis d'autre part un site va être communiqué aux étudiants qui recense les différentes structures qui peuvent proposer un accompagnement psychologique.

Enfin, nous contactons aussi individuellement les étudiants qui sont en situation de handicap. Cela représente à peu près 500 étudiants connus par le CPSU que ce soit sur le site de Dijon ou les sites délocalisés.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions.

Le Président.- Bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Chevalier.- Je me permets d'intervenir suite à cette intervention.

Ce matin, j'ai eu un échange téléphonique avec Alexandra Laurent qui est psychologue et qui travaille auprès du CHU pour l'accompagnement psychologique des personnels soignants et qui a remarqué qu'effectivement il y a un état d'épuisement considérable.

Mais elle aussi était fortement interpellée et sollicitée par des collègues, tout au long de la semaine, qui ont eu des échanges avec des étudiants qui sont en détresse psychologique et qui n'osent pas utiliser ou sont peut-être dans un état de détresse qu'ils n'utilisent pas le numéro d'urgence et peut-être qu'il serait souhaitable que les pédagogues, les directeurs de composante ou les animateurs de diplômes puissent envoyer des messages un peu ciblés à leurs étudiants pour savoir si certains sont en grande détresse et de manière à les orienter vers le CPSU le cas échéant.

Mme de Bernardi.- En tout cas c'est vrai que nous, au niveau du CPSU, on remarque depuis la semaine dernière de plus en plus de demandes de ce type-là.

Bon, on s'y attendait, on savait que ça allait avoir des répercussions sur la santé mentale mais effectivement il était prévu qu'on redonne l'information avec le site dont je parlais tout à l'heure donc ça sera peut-être l'occasion de rappeler l'importance de pouvoir se réorienter vers l'accueil du CPSU qui pourra dispatcher en fonction des besoins des étudiants vers les personnes ressources.

M. Chevalier.- Pardon, j'insiste sur le fait, je pense que dans ce contexte il faut qu'une forme de bonne connaissance, enfin de confiance... Si c'est un enseignant qui le dit parce qu'il connaît bien son amphitheâtre ou son groupe TD, je pense que ça a plus de poids ou ça peut être complémentaire que si c'est l'institution ou le CPSU qui le fait.

Le Président.- On est en train de diffuser, je ne sais pas si ça été fait ce matin. On est en train de diffuser le site Internet à tous les étudiants. Je ne sais pas exactement où ça en est mais en tout cas ce matin on a pris la décision de le faire.

M. Gomet.- Ça va être fait dans l'après-midi Vincent. Je suis dessus.

Le Président.- Cyril merci, Très bien.

Donc ça c'est évidemment un premier dispositif.

D'autre part, on avait envoyé il y a une dizaine de jours, un mail à toute la communauté en disant – c'était issu d'ailleurs d'une discussion avec Stéphanie Benoist, où elle disait qu'il faudrait envoyer un message à toute la communauté en disant : « soyez attentif aux cas isolés autour de vous, etc. ».

Ce n'était pas un message strictement dans le sens de ce que tu as dit Sébastien.

Je trouve que ton idée est bonne, on va faire une communication dans ce sens-là aux collègues, alors doyens, responsables pédagogiques, etc. pour que les responsables pédagogiques qui le souhaitent, on ne peut pas l'imposer évidemment, mais qui le souhaitent, fassent ce relais et diffusent. Oui, bien sûr, ça me paraît être une bonne idée.

Un point alors, parce que les étudiants sont parfois en détresse psychologique, ils sont parfois en détresse numérique, en fracture numérique et puis ils sont parfois aussi en détresse alimentaire. Je vais...

Alors juste avant, excusez-moi parce qu'il y a le fil de la conversation.

Guy-Daniel Ligan nous rappelle le don de matériel informatique au personnel BIATSS. Ce qui fait référence à ce qu'on disait tout à l'heure, enseignants-chercheurs, administratifs, est mis en place dans les composantes Droit, Sciences économique et politique, Langues et Communication, Lettres et Philosophie, Sciences humaines, IAE, 3 petits points. Donc j'imagine qu'il y en a d'autres, depuis un an et demi et ça fonctionne très bien.

Merci Guy-Daniel pour ce complément d'information.

Et Elsa Lang-Ripert nous dit à propos justement du contact avec les étudiants : « A l'INSPé nous avons appelé par téléphone tous les étudiants qui avaient disparu des radars pour savoir comment ils allaient, sanitaire, psychologiquement, numériquement, etc., etc. ».

Donc il y a apparemment des initiatives d'ores et déjà qui se sont mises en œuvre.

Alors je désactive tous les micros parce qu'on commence à avoir des retours et si vous voulez reparler, n'hésitez pas à réactiver votre micro.

Alors je voulais maintenant passer la parole à Ambre Adamiak parce que, comme je vous le disais, il y a aussi une détresse alimentaire. On s'aperçoit qu'effectivement dans cette situation de confinement, les problèmes sont exacerbés et je voudrais passer la parole à Ambre pour qu'elle évoque avec vous les dispositifs mis en place pour l'aide alimentaire.

Ambre, tu es bien là ?

Mme Adamiak.- Oui, bonjour à tous et merci Monsieur le Président.

Alors concernant effectivement l'aide alimentaire pour les étudiants, on a une association qui opère sur l'université depuis quelques années maintenant, qui est Epi'Campus. Donc Epi'Campus qui est l'association solidaire d'aide alimentaire et qui est conventionnée uB à hauteur de 15 000 € depuis trois ans maintenant.

Epi'Campus avait stoppé son activité la première semaine de confinement puisqu'on ne savait pas comment gérer au niveau des règles d'hygiène qui avaient été imposées par l'État. Et la Banque alimentaire de Bourgogne, par laquelle Epi'Campus passe pour récupérer toutes les denrées alimentaires, recevait une demande extrêmement importante de la part des associations membres.

Donc on fait le choix de répertorier dans un premier temps les demandes des étudiants qui seraient restés confinés sur Dijon et voir par la suite.

Il s'est avéré très rapidement qu'on avait de plus en plus d'étudiants qui se manifestaient et qui étaient en difficulté financière et/ou alimentaire. Le problème qui se posait c'est qu'on manquait de monde sur Dijon pour pouvoir effectuer toutes ces distributions donc Gwladys Bouillin qui est élue CA et présente aujourd'hui d'ailleurs et qui est présidente de la fédération territoriale de Génération Campus, s'est donc portée volontaire avec d'autres bénévoles d'Epi'Campus pour pouvoir répondre aux distributions.

Donc les distributions ont repris cette semaine.

On a eu 97 étudiants qui ont bénéficié des distributions d'Epi'Campus et notamment 17 étudiants sur le site du Creusot.

Donc les distributions sur le site du Creusot continuent tous les mercredis sur toutes les semaines à venir et je suis en train de voir pour répertorier tous les étudiants sur tous les sites délocalisés pour qu'on puisse étayer notre offre et élargir notre planning de distribution.

Pour la semaine prochaine, on est quasiment à 200 étudiants bénéficiaires auprès d'Epi'Campus donc je pense que dans les semaines à venir, au fur et à mesure, on va voir la demande augmenter auprès d'Epi'Campus et ce qui a été décidé et donc discuté avec le Président également, c'est que l'on répertorie la totalité des demandes sur toute la période de cette crise sanitaire et on verra le surplus financier que ça engendrera auprès d'Epi'Campus parce que ce qu'il faut savoir c'est que les distributions sont totalement gratuites. Ce sont des denrées non périssables. Epi'Campus avait mis en place également une distribution de paniers de fruits et légumes mais qui n'est pas d'actualité en ce moment puisque les maraîchers ne peuvent pas répondre à la demande donc on reste sur des denrées non périssables. Et on fait en fonction également des allergies et de demandes alimentaires de nos étudiants mais ça engendre un coût puisqu'Epi'Campus, chaque année, se voit en fin d'année facturer, donc c'est une facturation au kilo de denrées alimentaires sur toutes les commandes annuelles.

La facturation va évidemment être plus élevée que les années précédentes puisqu'on absorbe des étudiants qui ne sont pas répertoriés au CROUS. Ce qu'il faut savoir c'est que tous les étudiants bénéficiaires d'Epi'Campus sont vus au préalable par les assistantes sociales du CROUS.

Dans la situation actuelle, on a fait le choix de shunter entre guillemets la démarche administrative qui est faite d'ordinaire et les étudiants remplissent une attestation faisant mention de leurs difficultés rencontrées en ce moment. Nous on fait le répertoire de ces étudiants qui, du coup, passent dans un premier temps par les services d'Epi'Campus et on les transfère aux assistantes sociales du CROUS. Donc c'est une démarche qui va durer deux, trois semaines voire plus, en fonction du nombre d'étudiants qui seront envoyés vers eux mais nous, ça nous permet d'agir dans un premier temps sans attendre que les assistantes sociales statuent sur leur situation actuelle. Donc on essaie d'absorber au maximum la demande et tout le surplus financier qui sera demandé à Epi'Campus par la Banque alimentaire, sera absorbé sous la forme d'un dossier FSDIE qui passera en commission à la fin de la crise sanitaire puisque c'est compliqué d'attribuer une somme pour le moment puisqu'on n'a pas forcément de visibilité sur ce que ça coûtera dans sa totalité. Donc c'est le fonds FSDIE qui abondera le supplément engagé par Epi'Campus, au-delà de la convention annuelle de 15 000 € qui couvre uniquement les frais de fonctionnement et les frais d'achat de denrées alimentaires sur une année d'exercice habituelle.

Pour les étudiants qui n'étaient pas enregistrés auprès du CROUS, on les dirige auprès du CROUS si toutefois ils rencontrent des problèmes financiers également et, d'ici ce soir ou ce week-end, sera communiquée l'adresse mail qu'on a mise en place, je vais vous la mettre en commentaire si vous le souhaitez. C'est une adresse aide.precarite@u-bourgogne.fr qu'on a fait le choix de lancer pour pouvoir répertorier le plus rapidement possible et tout centraliser pour les demandes des étudiants puisqu'à ce jour, toutes les problématiques des étudiants remontaient par différents canaux, soit directement par les UFR ou par le PFVU, le pôle RI. Donc l'objectif c'est qu'il y ait un seul moyen de communication.

C'est moi qui serai derrière cette adresse mail dans un premier temps et je compte bien la réutiliser par la suite pour la continuité et pour qu'on puisse garder un lien avec les étudiants qui rencontreraient des problèmes. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions particulières.

Le Président.- Il y en a une qui est adressée par Arthur Sabatier.

M. Sabatier.- La structure d'Epi'Campus est-elle capable d'aider et de recenser tous les étudiants en difficulté alimentaire durant cette crise ?

Le Président.- J'imagine que non parce qu'il n'y a aucune structure existante qui est capable de le faire, me semble-t-il en tout cas. Donc par hypothèse je me vois mal répondre positivement mais je ne suis pas évidemment représentant d'Epi'Campus.

M. Sabatier.- De plus la procédure n'est pas instantanée. Lorsqu'un étudiant n'a plus de quoi se nourrir il ne peut pas se permettre d'attendre plusieurs jours.

Le Président.- Oui alors effectivement mais je vais dire on n'a pas l'exclusivité non plus sur l'accompagnement des étudiants, bien sûr.

J'ai appris que certains étudiants allaient à l'Armée du Salut, d'autres, etc.

Ça ne me réjouit pas et c'est pas une réponse satisfaisante, j'en ai bien conscience mais c'est une réalité effectivement.

M. Sabatier.- La mise en place d'une aide d'urgence délivrée sur attestation et sur l'honneur semble plus efficace et plus rapide. Cette aide pourrait être une somme d'argent ou encore un bon d'achat dans un supermarché.

Le Président.- Alors la somme d'argent. On ne rentrera pas sur le terrain de l'aide financière qui elle relève du CROUS et l'État a débloqué une enveloppe de 10 millions d'euros aux différents CROUS pour justement faciliter les aides d'urgence, les aides financières aux étudiants qui rencontrent des problèmes alimentaires mais pas seulement des problèmes alimentaires, des tas de difficultés qui peuvent se poser : un stage suspendu qui ne donne pas lieu à gratification et qui donc constitue un manque à gagner pour l'étudiant, un billet d'avion très cher parce qu'il a fallu revenir en urgence à cause de la situation sanitaire, l'obligation au contraire de prolonger un séjour à l'étranger... Enfin, un certain nombre de situations très nombreuses en réalité, très diverses qui peuvent donner lieu à des aides exceptionnelles via le CROUS.

Donc on est en lien avec le CROUS bien sûr pour ça et puis Ambre, si tu veux parler du travail qui avait été fait sur les bons alimentaires.

Mme Adamiak.- Oui, alors évidemment j'abonde dans le sens du Président puisque c'est des discussions qu'on a eues au préalable et ce sont des choses que nous avons discuté avec les représentants syndicaux encore la semaine dernière puisqu'on avait évoqué cette situation et tu avais fait ces remarques-là, Arthur, d'ailleurs et j'avais pu te répondre.

En ce qui concerne le fait d'absorber la totalité des demandes auprès d'Epi'Campus, on essaie d'absorber une grande partie des demandes des étudiants qui sont vraiment en extrême précarité, répondre sur des délais restreints, c'est ce qu'on fait aujourd'hui et c'est ce que je vous disais précédemment c'est-à-dire qu'on évite de passer par le CROUS dans un premier temps pour répertorier ces étudiants et ensuite leur délivrer une aide alimentaire.

On fait l'inverse, on délivre l'aide alimentaire et ce sont les informations qui par la suite sont transmises au CROUS. C'est-à-dire que l'étudiant bénéficiera d'une distribution par semaine sur le modèle classique d'Epi'Campus de manière quotidienne et pour autant n'est pas répertorié dans un premier temps par le CROUS. C'est une démarche qui se fait dans le temps bien que les assistantes sociales en soient au courant. Mais c'est pour ne pas pénaliser l'étudiant justement.

En ce qui concerne les bons alimentaires, j'ai contacté effectivement les grandes surfaces pour voir comment on peut fonctionner, est-ce que cette demande est faisable, voir aussi les démarches à suivre et le coût que ça engendrerait pour l'établissement.

Je n'ai pas eu de réponse à ce jour. J'en ai relancé certains la semaine dernière. Visiblement je pense que tous les pôles aujourd'hui, économiques, en France, sont submergés par les demandes de toutes parts. Je pense que c'est aussi pour ça qu'ils traînent mais en tout cas je ferai parvenir dans les meilleurs délais les informations que j'aurais pu recevoir à ce niveau-là et voir évidemment si c'est une mise en place qu'on peut avoir à l'université. L'objectif évidemment étant de pouvoir pallier les difficultés de la majeure partie de nos étudiants et ne pas en laisser sur le côté parce que ce n'est pas l'objectif. Après je pense que tout système n'est pas parfait. Des failles il y en aura forcément. On essaie, j'essaie à titre personnel de les limiter. Je pense que les dispositifs mis en place pour le moment sont déjà pas trop mal. On a pu réagir assez rapidement et répertorier quand même malgré tout assez vite et tisser un lien de confiance aussi avec les étudiants qui finalement étaient restés bloqués notamment dans les résidences universitaires. Et ce qui nous permet de maintenir aussi un lien constant avec eux.

Donc voilà mais de toute manière on fera une communication sur toutes les mises en place, les évolutions et je vous incite aussi, représentants étudiants, personnels administratifs, en tout cas tous les acteurs de l'université, ne pas hésiter à vous tourner vers moi dès lors que vous avez des étudiants qui rencontrent des soucis ou alors si vous avez une problématique particulière.

Je reste à votre disposition et on peut discuter aussi d'éventuelles idées que vous pourrez avoir pour qu'on voit au niveau de la mise en place.

Mais c'est vrai que financièrement parlant, on a une enveloppe CVEC qui avait déjà été ventilée. Il y a certains pôles qui avaient été gagés, qu'on ne peut pas dégager aujourd'hui puisque ça concerne notamment de la rénovation de bâtiments donc finalement, au niveau de la CVEC, sur ce qui est utilisable aujourd'hui, on est sur une enveloppe qui est relativement mince et il faut voir sur le long terme c'est-à-dire combien de temps on doit durer avec ce qu'il nous reste à financer jusqu'à décembre 2020.

Le Président.- Très bien, merci.

Alors une petite discussion qui s'est instaurée sur la conversation en parallèle avec ta réponse, Ambre.

Donc Luis Le Moyne signale que « L'absence du CROUS à Nevers privera les étudiants de cette intervention en creusant encore la fracture de solidarité ».

Il est vrai que sur le site de Nevers, le CROUS n'est pas présent actuellement, on peut le constater.

Mais Patricia de Bernardi répond que « Sur le site de Nevers, l'étudiant peut prendre contact avec l'infirmière du site qui orientera au mieux l'étudiant en fonction de ses besoins ».

Donc il y a tout de même un relais mais effectivement on en reparlera d'ailleurs avec Madame Froment, de la question de la présence du CROUS sur l'ensemble des sites territoriaux. C'est une question évidemment importante.

Voilà, alors s'il n'y a pas d'autres éléments, questions, observations, remarques sur ce point-là, je voudrais passer la parole à Sophie Morlaix, Vice-présidente en charge de la formation pour dire un petit mot sur le vademecum que le PFVU est en train de rédiger. Sophie est-ce que tu es en ligne ?

Mme Morlaix.- Oui, vous m'entendez ?

Le Président.- Oui très bien, on t'entend, tu as la parole. Merci.

Mme Morlaix.- Merci, bonjour à tous.

Juste un petit message pour vous informer qu'on est en train de rédiger un vademecum avec le PFVU et notamment en collaboration avec Ambre pour recenser tous les services, les numéros utiles pour les étudiants en fonction des différentes problématiques qui se posent à eux, que ce soit la problématique du logement, de l'équipement numérique, de l'accès aux services de santé, de l'accès à Epi'Campus, etc. On est parti d'un document qui existait au PFVU et on est en train de l'adapter à la situation de crise que peuvent vivre les étudiants donc il est en cours de finalisation. Il sera disponible à partir de la semaine prochaine normalement.

On a essayé de recenser toutes les problématiques que les étudiants pouvaient avoir en ce moment et de leur permettre d'avoir dans un document unique tous les numéros ou en tout cas tous les référents qui pouvaient être à leur disposition pour répondre à leurs différents problèmes.

Le Président.- L'idée c'était ça. C'était de reprendre une information qui est disponible et essayer de la restructurer pour répondre à la situation de crise et aux besoins, on va dire, des étudiants, immédiatement. Donc là aussi c'est une information. Si on y avait pensé immédiatement et mis en place immédiatement tout ce qu'on a mis en place on aurait pu la diffuser plus tôt. On essaie de faire au mieux, au plus vite.

Merci Sophie. Je vais maintenant passer la parole à Pascal Neige qui est Vice-président délégué à la Recherche pour parler un petit peu de la mise à disposition de collègues qui travaillent dans les laboratoires et qui ont des compétences un petit peu particulières pour réaliser les analyses médicales. Pascal, est-ce que tu es là ?

M. Neige.- Oui, oui, je suis là.

Le Président.- Tu as la parole.

M. Neige.- Merci Vincent. Bonjour à tous.

Donc effectivement un petit point sur l'aide apportée par l'université et plus globalement je dirai par les acteurs de la recherche et de l'enseignement, on verra pourquoi aussi, auprès du CHU.

Alors je vous avais déjà parlé de l'aide matérielle, peut-être pas en CA, donc je vais faire un petit rappel. Il y a eu tout un tas de dons faits depuis les laboratoires et les composantes donc nos deux grosses structures qui ont donné un certain nombre d'équipements, de protections, en particulier au CHU. Ça c'est fait. On a encore un petit peu d'éthanol en attente. Pour l'instant le CHU n'est pas demandeur. Ils attendent une livraison par une voie standard par leur fournisseur, donc on garde notre éthanol en attente et si besoin on pourra leur livrer un petit peu plus tard.

Maintenant on en est plutôt à une aide comme le soulignait le Président, en termes de ressources humaines. Donc les choses ont évolué et continuent à évoluer assez quotidiennement presque.

Nous sommes actuellement dans la perspective d'une coordination par l'INSERM sur cette mise à disposition de personnels auprès des CIC donc les Centres d'investigation clinique et principalement pour faire de l'analyse que je qualifierai de biologie moléculaire. C'est des analyses PCR.

Donc l'université de Bourgogne s'est retournée vers ses laboratoires et vers ses composantes, en particulier pour les composantes qui traitent de questions de sciences biologiques et donc ils nous ont fait remonter une dizaine de volontaires qui sont prêts à aller aider avec différentes compétences en termes d'analyses.

Donc j'ai transmis cette liste à l'INSERM et j'attends le retour pour savoir si ces collègues seront appelés ou pas.

En termes administratif, on a eu un petit peu de changement. On est en train d'osciller, on ne sait pas exactement ce qui se passera. On est en attente là aussi entre une mise à disposition et une réquisition des personnels. Donc on attend l'éclairage de l'INSERM et de la ministre en particulier pour savoir comment on pourrait faire ça. Si c'est une mise à disposition je voudrais souligner que nous sommes en train de travailler à un document de mise à disposition sous la forme d'une convention entre l'INSERM et l'uB et j'en profite pour remercier la Présidente du centre INRAE qui m'a gentiment passé la convention qu'INRAE a établie avec l'INSERM et sur laquelle nous sommes en train de construire la nôtre et qui nous permettra, si c'est cette formule qui est utilisée, de mettre à disposition les personnels. Voilà où nous en sommes pour le moment.

M. Rollin.- Excusez-moi. Pascal, je n'ai pas bien compris quels étaient les personnels qui étaient susceptibles, qui allaient rentrer dans le processus. Tu as parlé du personnel administratif donc c'est soit la mise à disposition ou la réquisition, je n'ai pas bien compris de quel personnel tu parlais.

M. Neige.- Alors pardon. Ce sont les personnels techniques qui ont des compétences en analyses PCR et pardon, c'est la formule administrative qui sera utilisée et dont on n'a pas encore tout à fait l'aboutissement.

En fait j'ai deux voies, je n'arrive pas pour l'instant à savoir laquelle sera choisie donc historiquement c'était la mise à disposition et beaucoup plus récemment, en début de semaine, on nous a alerté sur la possibilité de réquisition, ce qui n'est pas du tout la même chose. Donc voilà on est en attente.

M. Rollin.- Non, puisque dans le cadre d'une réquisition, le statut des personnels ne change pas, on est toujours membre de l'université de Bourgogne. Dans le cas d'une mise à disposition, même si on est membre de l'université de Bourgogne, on est temporairement sous la responsabilité hiérarchique de... Mais là dans le cas d'une réquisition c'est soit le préfet, c'est soit réquisition préfet, soit ministre donc on est sous l'autorité de l'État.

M. Neige.- Nathalie, tu peux nous éclairer un peu.

Mme Munier-Jolain.- Alors pour la réquisition tel que j'ai compris les choses mais il faut reconnaître que c'est quand même assez flou. Les acteurs locaux sont au plus près des difficultés que rencontre le CHU, en revanche la gestion est très nationale. Donc c'est assez compliqué à suivre mais moi ce que j'ai compris pour la réquisition c'est que ça serait de la réquisition de laboratoires. C'est-à-dire que ce qui est en train d'être identifié c'est les laboratoires qui sont susceptibles de faire des analyses en gros volume et à ce moment-là il y aurait de la réquisition de laboratoires et donc avec le personnel qui travaille sur ces plateformes. Ce n'est pas des réquisitions de laboratoires, c'est la réquisition de plateformes. Et donc les personnels qui sont sur ces plateformes seraient sous la responsabilité de personnel médical pour faire des analyses de dépistage massif.

En revanche si du personnel de nos établissements était amené à travailler sur la plateforme nationale de dépistage qui va être développée au CHU à partir du 15 avril, là je pense que ce seront systématiquement des mises à disposition et pas des réquisitions.

Je ne sais pas si j'ai été claire. Pour le moment le CHU est en train de préciser ses besoins.

En fait il y a trois viviers pour assurer ce dépistage massif. Il y a du recrutement de personnel temporaire et d'ailleurs des annonces de recrutement sont diffusées actuellement pour des techniciens, pour quelques mois, pour travailler sur cette plateforme. On peut diffuser ces informations. Ça peut être des étudiants qui seront en fin d'études, qui pourront intervenir mais je pense qu'à ce moment-là ils répondront aux annonces.

Ça peut être effectivement de la mise à disposition de personnels de recherche. Mais les informations que j'ai eu du CHU ce matin c'est qu'ils seront très vigilants sur la mise à disposition de personnels de recherche de manière à ce que ça ne perturbe pas la reprise d'activité dans les laboratoires de recherche.

Donc ça serait peut-être intervenir sur des pics d'activité. Ça ne serait pas forcément des mises à disposition sur du temps long. Ça serait probablement de la mise à disposition d'un nombre très restreint de personnes et en tout cas en étant vigilant que les plateformes concernées ne soient pas mises en difficulté dans leur reprise d'activité.

M. Neige.- Merci pour ces précisions.

Ce qui est important que tout le monde comprenne bien, pour ce qui concerne l'université de Bourgogne, parce qu'en fait tous les acteurs locaux, comme je l'ai dit et Nathalie l'a souligné aussi, font remonter les informations. Mais pour ce qui concerne l'université, on n'a pas identifié de plateformes capables de faire d'analyses à très haut débit donc on peut imaginer qu'il n'y aurait pas de réquisition de laboratoire, au sens de la paille et de son personnel.

En revanche, il y a une dizaine de personnes qui seraient susceptibles, au titre de la mise à disposition comme l'a expliqué Nathalie. On serait plutôt sur cette voie-là.

Mme Munier-Jolain.- Je pense que pour Agrosup, Université de Bourgogne et INRAE, ça fait plus d'une vingtaine de personnes qui sont volontaires pour aller travailler sur ces plateformes.

Après, sachant que l'échange que j'ai eu ce matin avec la responsable de la plateforme nationale de dépistage du CHU, c'est que nous ce qu'on appelle une petite plateforme, en fait pour eux est une très grosse plateforme parce que dans nos disciplines biologiques, quand on fait de l'écologie des sols ou de la génétique végétale, on travaille sur des échantillons très nombreux. Or quand on travaille en médecine, on travaille sur des nombres d'échantillons beaucoup plus restreints. Donc en fait ce qu'on appelle une toute petite plateforme, pour eux c'est énorme. Mais il n'empêche que, enfin je ne sais pas quelle est la position de l'université de Bourgogne mais la position de l'INRAE est que s'il y a une plateforme nationale qui se développe, et il y en a une qui se développe au CHU, la priorité est plutôt d'aller faire fonctionner les équipements du CHU plutôt que de mettre à disposition des laboratoires.

M. Rollin.- Dans le cas d'une réquisition, les laboratoires n'auront pas leur mot à dire.

Mme Munier-Jolain.- Oui mais je pense que.... Enfin moi je peux parler pour mon établissement. On a fait le point de l'ensemble des remontées. Donc il y a les remontées des laboratoires qui nous concernent et qu'on partage avec l'université de Bourgogne, c'est-à-dire le CSGA mais surtout l'UMR Agroécologie qui a des grosses capacités PCR. Et vu de la direction générale d'INRAE, c'est minuscule c'est-à-dire qu'il y a des très grosses plateformes qui existent à Toulouse, à Clermont-Ferrand, à Montpellier et c'est ces plateformes-là qui ont été identifiées comme réquisitionnables et qui vont être proposées à l'INSERM.

Donc je ne suis pas sûre que nos dispositifs aient été proposés à la réquisition donc peut-être qu'ils ne le seront pas.

Le Président.- Très bien. Merci pour toutes ces informations dont on retient une chose, c'est que pour le moment la voie de mise à disposition, réquisition, réquisition de laboratoire ou de personnel n'est pas encore tout à fait clairement établie.

Merci Pascal en tout cas pour ces éléments sur le domaine de la recherche et la mobilisation des chercheurs.

Petite information très rapidement sur la CFVU, on va si vous en êtes d'accord et si le conseil d'administration adopte la proposition qui lui est faite dans le deuxième point de l'ordre du jour, devrait se réunir mardi après-midi. Le calendrier est rapproché après ce conseil d'administration mais en même temps il y a quand même une suspension de cours, je ne sais pas trop comment l'appeler, qui était prévue en fin de semaine dernière et je souhaitais que la CFVU puisse se réunir selon les nouvelles règles à la fois de réunion et de délibération, le plus rapidement possible pour essayer de réfléchir un petit peu sur la suite des choses parce qu'il y a quand même des dossiers extrêmement importants, bien sûr sur les examens, leur forme, les délais dans lesquels on va devoir les faire, les aménagements qui sont

autorisés par l'ordonnance du 27 mars 2020. Bref une foulditude de choses qui sont maintenant à notre disposition et sur lesquelles nous devons nous positionner.

Il se trouve que le Président de la République doit intervenir la veille, le lundi soir et que ça sera peut-être l'occasion justement de réagir collectivement à la déclaration dont nous ne connaissons pas exactement le contenu mais dont on suppose que quelques éléments ont déjà filtré et donné lieu à quelques communications.

Le dernier point d'information que je voulais aborder, c'était simplement dire mais vous le savez, on a ajouté, un peu au dernier moment, un point à l'ordre du jour sur les congés pendant le confinement donc on l'abordera en point n°5 avant les questions diverses.

Voilà, je voulais vous présenter mes excuses pour cet ajout de dernier moment mais là encore l'organisation doit se caler en fonction des contraintes de temps et d'urgence qui sont les nôtres et les différents points sur lesquels il faut intervenir en permanence.

Donc je vous présente mes excuses mais je compte bien sûr sur votre compréhension. Donc il n'y a pas d'autres informations que je voulais livrer à votre connaissance au titre de ce premier point de l'ordre du jour.

On peut aborder le deuxième point à l'ordre du jour et je vais donner la parole à Emmanuelle Pucéat en qualité de Vice-présidente du conseil d'administration pour présenter les choses. Emmanuelle tu as la parole.

II) Modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Mme Pucéat.- Merci. Donc effectivement on va passer à ce second point de l'ordre du jour puisque dans la situation de confinement actuelle, le CA doit en premier lieu voter ces modalités d'organisation des délibérations à distance des instances pour que les différents conseils puissent ensuite se tenir en distanciel et doit aussi se prononcer sur les modalités d'enregistrement et de conservation des débats. Donc vous avez tous reçu une note relative à ce point de l'ordre du jour qui contient des éléments qui émanent du PAJI qui résumant les procédures qui peuvent être mises en place pour une délibération à distance et c'est sur la base de ces éléments juridiques et puis également sur la base d'éléments techniques qui ont été apportés par la direction du numérique que cette note vous présente également les modalités qu'il est proposé ici à mettre en œuvre pour la tenue de ces conseils à l'université de Bourgogne.

Donc le mode qui a été choisi ici, c'est un mode de délibération à distance au moyen de conférence audiovisuelle qui s'appuie sur la plateforme Teams avec une modalité d'enregistrement des débats qui se fait à travers cette plateforme et donc comme on l'a dit au tout début ici du conseil, une conservation des enregistrements qui est prévue sur un serveur de l'université et ce sont ces enregistrements qui seront utilisés en particulier pour établir le verbatim à l'issue des CA. Alors la note elle définit également les modalités de vote électronique avec un vote qui est exprimé dans le fil de discussion de la réunion en cours sur Teams, qui remplace le vote à main levée et quand un vote à bulletin secret est nécessaire, c'est la solution Belenios qui vous est proposée, qui est une plateforme développée par l'INRIA donc l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique et qui a été validé par la CNIL.

Donc il faut préciser ici quand même que c'est une solution qui demande une certaine préparation en amont. Ce qui implique que quand un vote doit avoir lieu par bulletin secret dans l'ordre du jour, il est nécessaire qu'on le sache quelques jours en avance pour avoir le temps d'organiser ce type de vote.

Voilà pour une brève présentation de la note que vous avez reçue et que vous avez lue, je l'espère.

Est-ce que vous avez des questions concernant ces modalités d'organisation des délibérations à distance ou des remarques ?

M. Chevalier.- J'ai une question. On est bien d'accord, ce dispositif s'appuie sur une ordonnance du Premier ministre qui précise que cette modalité est valide tout le long du confinement ?

Le Président.- Oui, c'est ça.

M. Chevalier.- Et que dès l'arrêt du confinement ou son annonce, on reprend le fonctionnement normal, notamment on reprend la partie désignation des personnalités extérieures, vote des vice-présidents CAC, CFVU, c'est bien cela ?

Mme Pucéat.- Oui il n'y a pas de raison de maintenir. Vincent corrige-moi si nécessaire mais il n'y a pas de raison de maintenir des délibérations à distance si on peut à nouveau se réunir en présentiel. Ça sera beaucoup plus confortable pour tout le monde.

Les deux ordonnances néanmoins sur lesquelles s'appuie la solution qui vous est ici proposée, sont des ordonnances de 2014, novembre 2014 et 26 décembre 2014. Donc, une fois qu'on a voté ces statuts, si un jour on a besoin à nouveau de réunir les conseils à distance, je pense que ça pourra s'appliquer également par la suite. Néanmoins, à la fin du confinement il n'y a aucune raison que l'on maintienne ce genre de délibération.

M. Rollin.- Oui mais je pense que la question que pose Sébastien Chevalier est intéressante parce que j'ai lu dans la note que ce n'était pas inscrit dans les statuts de l'université et donc on était obligé de le faire. Or je rappelle quand même qu'il y a eu des consultations électroniques qui ont été faites pour des instances tel que le comité technique, etc. Ça veut dire que ces délibérations sont entachées d'irrégularité. Je l'avais soulevé à cette époque-là et on m'avait dit que c'était possible.

Donc je retrouverai les questions et je suppose que ça va interroger sur la régularité. Il y en a au moins deux qui ont été faites dans les années précédentes. Donc, ça pose la question. C'est pour ça qu'à cette époque-là on avait trouvé que bannir le vote électronique des statuts c'était un moyen aussi de dire : « Voilà, c'est réservé dans les cas de crise ». Là on est dans cette situation, on ne peut pas faire autrement, on le fait. Mais dans les cas habituels on n'a pas besoin d'y passer. Donc le prévoir dans les statuts ça permettrait quand même d'une manière ou d'une autre de dire « Ah oui, mais c'est prévu par les statuts ». Je connais assez bien l'université pour le faire. Je ne vous fais pas le procès mais je sais que ça pourra arriver. Donc moi je souhaite que ça soit inscrit « que pour la période du confinement ».

J'ai une question parce que je vais parler là-dessus. Je vais revenir parce que vous avez remarqué, ma collègue FSU n'est pas présente pour des raisons éthiques, elle refuse de participer par Teams sur lequel on a des grands doutes en

termes d'intrusivité et de suivi des données. Donc c'est un problème qui a été posé, c'est un problème qui pose problème aussi pour les personnels puisqu'on a imposé aux personnels d'installer des logiciels d'une société payante qu'on gave. Et donc ça nous pose des problèmes. Moi je l'ai fait parce que voilà, mon épouse étant en télétravail, que l'université a imposé qu'on le fasse, elle le fait, par Teams. Ça pose quand même des questions en termes de liberté, que sur notre propre ordinateur personnel, on soit obligé d'installer des logiciels sur lesquels on a aucun contrôle.

Donc moi, je suis choqué. Je le fais parce que les personnels que je représente ont un certain nombre de questions à le faire et si on ne le fait pas, pendant trois mois ils n'auront pas les réponses. Donc je le fais par ce biais là mais éthiquement il existait d'autres applications, d'autres moyens logiciels pour le faire.

Je rappelle quand même que Teams, le contrôleur numérique européen a posé des grandes questions sur Office 365, des doutes. Qu'un certain nombre de pays telle que l'Allemagne, l'a banni de l'éducation nationale. D'ailleurs même la direction interministérielle du numérique, nous dans les collectivités, nous a déconseillé d'utiliser Teams. Donc voilà il y a quand même un certain nombre de doutes. Parce qu'on peut nous dire : « Oui les données sont hébergées en France, sur des serveurs en France ». Il faut savoir qu'il y a une loi aux États-Unis qui permet que toute entreprise américaine peut récupérer les données, où que les serveurs soient hébergés. Donc, les serveurs sont bien en France mais ça n'empêche pas de récupérer ces données. Voilà, moi je voulais faire ce petit laïus pour dire qu'un certain nombre de personnels, je le dis, ont refusé le télétravail parce qu'on passait par Teams, ont refusé de l'installer sur leur ordinateur personnel et la loi leur permet. Donc voilà, ça pose quand même des questions éthiques.

Le Président.- Alors, il y a un aspect technique sur cette question et puis un aspect juridique. L'aspect technique, Alexandre tu es encore là ? Est-ce que tu peux...

M. Fournier.- Je suis là, oui.

Alors effectivement, on a fortement conseillé à l'université de passer par deux plateformes, Moodle et Teams. Alors pourquoi Moodle parce que c'est notre plateforme historique d'enseignement via le numérique et Teams parce qu'on l'a expérimenté depuis trois ans maintenant. On l'a déployé à l'UFR Santé et que c'est un outil qui permet notamment d'un point de vue de la charge des serveurs, de tenir des visioconférences pour plusieurs centaines de personnes. Donc c'est effectivement un outil avec lequel on peut donner des cours en visioconférence. C'est ce qui se passe actuellement à l'université, comme je l'ai dit tout à l'heure. Maintenant on a beaucoup de connexions, on a beaucoup de cours qui se passent via Teams et donc c'est un outil qui est utilisé. Ensuite sur la question plus liée au fait que ce soit Microsoft, que l'outil Teams soit un outil Microsoft, on a un guide SSI du télétravail qui a été rédigé et qui va être diffusé. Donc ça s'appelle « Télétravail et sécurité de l'information à l'université de Bourgogne.

Oui effectivement, je suis d'accord, Teams fait partie des outils que nous on a privilégiés, qui ne sont pas forcément encouragés par certains organismes. Notamment je sais que le CNRS l'a banni ou je ne sais plus lequel exactement, le CEA également mais aussi pour des raisons de sécurité bien sûr. Mais là dans le cadre d'une continuité pédagogique et dans le cadre du télétravail, c'est le choix de l'université de favoriser cet outil justement pour les raisons techniques liées à la charge des serveurs.

Donc le guide, c'est Jean Suisse qui l'a réalisé. « Télétravail et sécurité de l'information à l'université de Bourgogne » va être diffusé. Donc dedans on fait un point de sécurité sur l'information en télétravail. On parle également des outils à disposition des télétravailleurs et il y a tout un aspect ressource avec différents guides qui sont liés à ce document. Donc ça va être transmis à partir de la semaine prochaine. C'est surtout une invitation à utiliser les outils c'est-à-dire réaliser des actions qui permettent d'utiliser ces outils en toute sécurité.

Notamment un des biais qui a été, entre guillemets, réalisé dans un cadre contraint, la formation des utilisateurs. C'est-à-dire que si on forme vraiment les utilisateurs à l'utilisation de ces outils de manière sécurisée, normalement on n'a pas de souci. Donc ça c'est un point important. On a quand même ce document qui est rédigé, qui va être diffusé et qui permet dans le cadre du télétravail, d'avoir un point de vue vraiment technique sur les aspects de sécurité. D'un point de vue technique, c'est ce que je peux dire. C'est vrai que Teams a été favorisé mais parce que c'est un outil qui fonctionne d'un point de vue de la charge des serveurs et qui permet dans le cadre de la continuité pédagogique, aux étudiants, de suivre des cours.

M. Rollin.- Mais ça je peux comprendre sur la charge des serveurs mais il y avait d'autres applications qui le permettait. Vous parlez de sécurité, la question sécurité. D'ailleurs même, je pourrais vous citer un de vos mails dans lequel vous dites que les documents concernant les données, concernant les recherches et les données personnelles nominatives ne doivent pas être stockés par Teams, ne doivent pas transiter par Teams.

C'est-à-dire que la question sécurité vous n'en n'êtes pas très sûr quelque part parce que si on fait passer ces données là... Voilà la question sécurité, on nous fait utiliser un outil, on a fait que l'ensemble des personnels, les services, etc. ne comptent que par Teams parce qu'on nous a dit, d'ailleurs dans un de vos mails qui dit, vous le mettez d'ailleurs, c'est le seul qui est induit par l'université sur Teams.

Donc moi je dis la question qui aussi est derrière c'est : on oblige les personnels, moi on m'a obligé, je le dis, l'université m'a obligé et je verrai après les instances, à installer un outil logiciel dont je ne voulais pas, sur lequel je n'ai aucune confiance en termes de sécurité. Vos mails le confirment. Donc c'est cette problématique. On n'a privilégié qu'un seul outil alors qu'il y avait d'autres outils qui étaient élaborés. Il y a le système qui a été mis en place par l'université de Strasbourg, qui a été développé et qui permet la continuité pédagogique tout autant.

M. Fournier.- Je ne connais pas cet outil personnellement.

M. Rollin.- C'est un outil universitaire. On donne de l'argent à Microsoft, une boîte internationale et on n'utilise pas des logiciels libres qui sont développés par des universitaires. Peut-être qu'on n'a pas confiance dans les universitaires.

M. Fournier.- Ecoutez Monsieur Rollin. Excusez-moi mais sur les outils libres moi je n'en connais pas qui permettent de tenir la charge des serveurs, aujourd'hui à l'université. Peut-être que Strasbourg en a développé un qui a dû lui coûter un bras j'imagine. Moi je n'ai pas d'informaticiens qui peuvent réaliser des outils aussi performants que Teams. Je suis désolé, c'est une constatation technique que je ne cesse de pérorer depuis plusieurs mois. Je n'ai pas d'autres outils à vous proposer que Teams. Voilà, je n'ai pas d'outils libres qui peuvent tenir une charge technique comme Teams le réalise. Je ne peux pas vous dire mieux.

Le Président.- Si vous me permettez, peut-être deux choses.

Moi je m'en suis remis à l'expertise technique des services informatiques de l'université. J'ai fait un peu comme tout le monde, j'utilise Teams.

Peut-être deux choses. En ce qui concerne la sécurité, moi je parlerai plutôt de confidentialité. C'est-à-dire qu'effectivement pour des activités publiques comme les nôtres, comme ce que nous sommes en train de faire là au conseil d'administration, de toute façon il n'y a pas de confidentialité de nos débats. Tout va être publié dans le verbatim, les délibérations sont adoptées, votées, et. Donc pour ce type d'activité on va dire, on n'a pas besoin d'un niveau de confidentialité qui empêcherait quelqu'un d'accéder à nos données. Maintenant en cas de besoin de confidentialité. Là je vous rejoins Monsieur Rollin, il ne faut pas passer par Teams. Ça c'est très clair mais si on a des documents on va dire confidentiels, on veut échanger des choses qui n'ont pas à être connues etc. Là pour le coup, je crois que l'université de Bourgogne dispose du Cloud qui fonctionne bien. Alors un Cloud propriétaire, sur lequel on a la maîtrise physique puisque c'est dans notre datacenter et donc de ce point de vue-là on se retrouve avec un niveau de confidentialité suffisant.

Sur l'aspect ensuite juridique et conformité au RGPD, on a entendu, lu, beaucoup de choses. Alors il se trouve que j'ai travaillé en tant qu'enseignant-chercheur sur le RGPD, j'ai fait une petite recherche CNIL, sur la CNIL française en tout cas, il n'y a aucune décision ou même aucune injonction de la part de la CNIL à l'encontre de Microsoft pour les produits Teams, etc.

C'est toujours pareil, ce n'est pas parce qu'on n'est pas pris par le gendarme quand on a grillé un stop ou un feu rouge, qu'on n'a pas grillé le stop et qu'on n'a pas grillé le feu rouge. Mais en attendant voilà, de la petite recherche que j'ai faite, je n'ai rien trouvé.

Sur le cas de l'Allemagne, je me suis renseigné parce qu'il se trouve que j'ai un ami avocat en Allemagne qui est un spécialiste du droit des affaires. J'en ai discuté avec lui parce que je voulais en avoir le cœur net. Donc il n'est pas spécialiste des données personnelles mais il a des correspondants avocats qu'il a interrogés. La CNIL allemande n'a jamais non plus prononcé de mesures quelles qu'elles soient à l'encontre de Microsoft pour Teams. Là où il y a eu en revanche des instructions mais pas de l'ensemble de l'éducation nationale d'après mes informations mais de quelques écoles dans quelques landers allemands, il y a eu effectivement une consigne qui est comparable à celle du CNRS, de dire : « Vous n'utilisez pas ça ». Voilà.

Alors pour des raisons qui peuvent être liées effectivement à la possibilité qu'offre la loi étasunienne de permettre aux juges américains d'obtenir une décision permettant à l'État américain d'avoir accès à toute donnée, on va dire stockée par une entreprise américaine dans le monde entier.

Effectivement ça pose un problème mais ça pose un problème si cette donnée est confidentielle et évidemment c'est une dimension on va dire très complexe et très diplomatique de la problématique, on va dire, d'application du RGPD, à la fois en Europe et rendre le RGPD opposable aux États-Unis, ça pose un problème. A la fois en Europe mais également en dehors des frontières. Alors oui, c'est sans doute un élément de fragilité mais c'est un élément de fragilité qui concerne toute entreprise ou toute entité qui dispose d'une représentation sur le sol américain. Et je ne suis pas certain, mais là il faudrait vérifier, je ne suis pas un internationaliste, mais je ne suis pas certain que bon nombre de statuts, on va dire,

d'entités, fondations, etc. qui proposent des produits gratuits Open source ne soient pas soumis finalement à la même contrainte juridique américaine.

Alors je ne peux pas répondre pour chaque dispositif. Le dispositif que vous mentionnez sur Strasbourg, moi m'interpelle parce que si effectivement à Strasbourg il y a possibilité de faire autrement, je veux bien, il n'y a pas de difficultés. C'est une piste qu'il faut creuser. On en reparlera et puis on va voir, je vais me rapprocher peut-être de mon collègue de Strasbourg pour avoir plus de choses.

Alors Monsieur Rollin, vous dites : « L'union européenne a interpellé Microsoft jusqu'en septembre 2020 pour se mettre en conformité ».

Oui, absolument mais c'est quelque chose de courant et d'assez normal surtout dans une phase d'application, enfin de mise en œuvre depuis deux ans maintenant du RGPD.

Ce n'est pas le seul opérateur bien sûr et s'il y a une progression à faire sur le logiciel Microsoft, il faut que Microsoft s'y plie bien sûr.

Mais c'est pour ça aussi que moi, je vous le dis, que les données on va dire confidentielles, celles qui ne sont pas publiques, très clairement, moi je déconseille de passer par Teams. Je crois que c'est absolument indispensable.

Voilà un peu pour vous répondre sur le plan juridique mais on ne va pas faire un colloque sur le RGPD mais disons que ce sont quelques éléments d'analyse.

M. Clerc.- De toute façon, du libre sur les serveurs DELL, les processeurs Intel, les switch HP ou les routeurs Cisco, sommes-nous certains qu'ils soient aussi libres et fermés à toute attaque et faille potentielles ?

Le Président.- Là je n'en sais rien, j'avoue mon incompetence.

M. Fournier.- Mais là je confirme ce que dit Cédric Clerc, c'est clair que du libre sur du matériel DELL, processeur Intel, etc., on n'a aucune garantie que parce que l'outil est libre, il ne soit pas attaqué ou qu'il ait des failles. C'est évident. Ce n'est pas une question de libre ou de propriétaire, ça n'a rien à voir, c'est pas lié. Chaque outil a ses failles évidemment.

Mme Pucéat.- Et puis je crois que dans le contexte actuel qui est quand même assez difficile, il était urgent et important d'avoir une solution dont on sait d'ores et déjà qu'elle va fonctionner puisqu'elle a déjà été testée et ça aurait pris relativement de temps de tester d'autres solutions dont on n'est pas certain qu'elles vont tenir la charge dans ce contexte très particulier de confinement.

Je pense qu'il était urgent de mettre en place une solution fonctionnelle. Après si effectivement on peut commencer à aller voir du côté de Strasbourg, ça n'empêche pas mais l'urgence déjà était de pouvoir tenir des conseils et puis des cours et assurer la continuité pédagogique avec une solution qui tienne la charge et qu'on connaît déjà et qui a été appliquée déjà ces dernières années.

Le Président.- Je vais dans ton sens aussi. Il y avait une urgence. Maintenant ça n'empêche pas, enfin moi je souhaite tout de même qu'on réfléchisse. C'est une question sur laquelle il faut qu'on réfléchisse absolument.

M. Chenal.- Comme annoncé, je rejoins nos élèves Tchèques en visioconférence dans quelques minutes, un pouvoir est donné, bon courage pour la suite, bon week-end et prenez soin de vous tous.

Le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Proviseur. Bon week-end à vous aussi et bonne visioconférence.

M. Deroussiaux.- Niveau matériel, peu d'alternative au matériel américain.

Le Président.- On en prend acte. Très bien. Est-ce que Monsieur Rollin vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Rollin.- Non voilà, c'était l'occasion dans un verbatim de dire mon sentiment par rapport à Teams, faire le sentiment des personnels, un certain nombre de personnels qui n'auront pas installé Teams, non pas parce qu'ils n'ont pas envie de télétravailler mais parce que c'est un logiciel qu'on leur impose sur leur ordinateur personnel. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de personnels sont sur leur ordinateur personnel. Moi je suis sur mon ordinateur personnel. Donc c'est des choses qu'on m'a imposées sur un ordinateur personnel. J'installe ce que je veux sur mon ordinateur personnel et non pas un outil de travail. Qu'on choisisse Teams sur les outils de travail, ça c'est un problème interne à l'université mais sur les ordinateurs personnels et qu'on l'utilise dans le cadre du télétravail, ça pose des problèmes à un certain nombre de personnels. C'était l'occasion d'un verbatim de le signaler.

Le Président.- Je conçois mais si les personnels refusent de l'utiliser, très bien. Nous on n'a pas à imposer l'installation d'un logiciel sur un matériel personnel si la personne le refuse. Ça je ne pense pas, en tout cas à ma connaissance, qu'il y a eu de conséquences à la suite d'un refus. Ça il n'y a pas de souci. Quant au travail, ça concerne davantage les VPN, les choses comme ça quand le collègue qui travaille à domicile a accès aux applis de gestion. Là je sais que les VPN ont été installés que sur des ordinateurs de l'université de Bourgogne, auquel cas...

M. Rollin.- Non, Monsieur le Président. Non, non. Je peux vous dire qu'ils n'ont pas été installés que sur les ordinateurs de travail.

Le Président.- Ah bon !

M. Rollin.- Il y a des chefs de service qui ont fait remonter des demandes et je pense que la DNUM a pensé que c'était que sur des ordinateurs professionnels et qu'ont été installés sur des ordinateurs personnels.

Le Président.- Ah bon !

M. Rollin.- Oui, oui. Je connais un certain nombre de cas de personnels qui ont installé des VPN sur leur ordinateur, qui leur ont été transmis par leur chef de service.

Le Président.- Alors, ce n'est pas normal.

M. Rollin.- C'est pour ça et ça pose problème. Parce que jusqu'à maintenant c'était ça la problématique. Des applications métiers quand on travaillait sur des ordinateurs de travail, fournis par l'université... ou quoi que ce soit. Les VPN étaient

aussi pour ça. Et là il y a un certain nombre de personnels qui travaillent avec des VPN sur leur ordinateur personnel.

Mme Carnet.- Je demanderai à avoir la parole après, Monsieur le Président, excusez-moi.

Le Président.- Oui, oui, je vous en prie.

Alors je suis étonné. Ce n'est pas normal parce que la règle, on a échangé avec Alexandre Fournier mais avec Marie-Ange Rito aussi, sur cette question. Il est absolument indispensable que les VPN soient installés sur des machines de l'université de Bourgogne qui ne servent qu'à travailler, pour éviter la contamination éventuelle du réseau.

Puisque le VPN est une sorte de tuyau, on va dire, entre l'ordinateur qui est à domicile et le réseau de l'université de Bourgogne et que ce tuyau il est étanche, il est protégé, etc. Mais que si on fait rentrer dans ce tuyau par exemple un virus, un malware, un cheval de Troie qui se trouve dans l'ordinateur personnel d'un personnel de l'université de Bourgogne, c'est une faille de sécurité importante et c'est précisément ce qui justifie qu'en principe un personnel qui travaille sur des applications de gestion ne peut utiliser qu'un ordinateur de l'université de Bourgogne doté d'un VPN. Donc ça, c'est quelque chose, enfin c'est qu'on m'a expliqué, c'est ce que je relais et c'est ce que je trouve cohérent.

Tania Carnet, je vous en prie.

Mme Carnet.- Oui, merci.

Je voulais simplement vous dire une petite chose puisque moi je le vis des deux côtés. Je vis aussi l'événement en tant que chef de service. Lorsque ça a été mis en place extrêmement rapidement, cette décision de confinement, donc il a fallu prendre des décisions extrêmement rapidement et il est vrai, je ne veux pas défendre les chefs de service, parce que moi je n'avais pas compris ça effectivement au départ.

Un maximum de personnes sont rentrées chez elles avec un micro portable lorsque l'UFR pouvait leur en donner, également avec leur unité centrale. Mais au départ, moi je n'avais pas compris effectivement qu'il fallait disposer d'un micro-ordinateur professionnel pour pouvoir installer à la fois Teams et pouvoir installer ce VPN. C'est que lorsque j'ai pris l'attache de Marie-Ange Rito que je me suis rendu compte qu'il fallait absolument avoir cette information. Peut-être que cette information n'a pas été relayée entièrement aux chefs de service.

Le problème vient peut-être de là.

Mais je l'ai su rapidement donc je peux assurer qu'à l'UFR STAPS, aucun personnel n'a mis Teams sur son micro portable personnel lorsqu'il n'avait pas de portable professionnel et n'a pas non plus d'installation VPN ou du moins si ça été fait, on a demandé à ce que ça soit retiré par le correspondant informatique de chez nous.

Le Président.- D'accord. Très bien. Merci de cette précision.

M. Le Moyne.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir.

Juste un retour d'expérience sur l'utilisation des logiciels pour la pédagogie maintenant que nous avons pratiquement trois semaines de pratique.

N'étant pas un fervent supporter de Microsoft moi-même, à la décharge de Teams, c'est la seule plateforme qui permet aujourd'hui une connexion avec 70 étudiants en amphi, qui permet la transmission d'images et de sons à peu près fluide. Moi j'ai tout essayé, Renater, Zoom, Skype qui est du Microsoft aussi, des logiciels libres pour la plateforme de Paris 6 puisque ma femme enseigne à distance aussi. Ce n'est probablement pas idéal la plateforme Teams pour tout un tas de raisons. Elle permet par exemple aux étudiant de s'exclure des cours entre eux. Ce qui est très drôle mais pas très sympathique. Il y a un certain nombre de défauts mais c'est la seule qui permet aujourd'hui un enseignement massif à distance. Et ça je suis catégorique. Aucune autre plateforme ne me l'a permis à ce jour. Tout est saturé. Voilà. Merci.

Le Président.- D'accord, merci Luis pour ce témoignage.

Moi indépendamment aussi de mes convictions vis-à-vis de Microsoft, c'est un outil que j'ai utilisé à titre pédagogique et qui a fonctionné. Les étudiants, je leur ai demandé si ça leur convenait, ils m'ont dit que ça fonctionnait très bien.

Mais si on a autre chose à terme, très bien. J'en serai très satisfait.

M. Fournier.- Je peux juste préciser une chose à propos des VPN, Vincent ?

Le Président.- Je t'en prie.

M. Fournier.- Je voulais juste indiquer qu'à mon sens l'installation du VPN par la DNUM ne peut être faite que sur un ordinateur professionnel. Donc si effectivement, vous avez, Monsieur Rollin, des cas précis à nous faire remonter, je ne savais pas que techniquement c'était possible d'installer un VPN sur un ordinateur personnel, je suis assez étonné.

Si vous avez vraiment des éléments précis à nous faire remonter, ça serait bien parce que justement il faut vraiment qu'on bascule les VPN sur des outils uniquement professionnels.

Mme Carnet.- Je voulais simplement te préciser, Alexandre, que c'est le chef de service qui donne à Marie-Ange l'autorisation d'installer le VPN. Or, le chef de service ne savait peut-être pas que ça ne pouvait pas être mis sur un portable. Moi la première. Je sais que j'ai un personnel qui l'a fait, j'ai demandé à ce que ça soit désinstallé. Mais ça c'est parce que c'est après, Marie-Ange qui nous l'a dit. On ne le savait pas au départ.

M. Rollin.- On me demande régulièrement de donner des noms. Moi j'ai des agents qui s'adressent à moi en tant que représentant du personnel, qui demandent comment on fait parce qu'ils ont un conflit avec leur chef de service et ils n'ont pas envie d'être identifiés. Donc n'attendez-pas à ce que je vous fasse remonter, dans tel ou tel service, tel nom.

Moi les personnels me font confiance pour faire remonter... Ils me demandent comment intervenir.

Moi sur cette question-là je leur ai dit qu'il fallait qu'ils passent par leur chef de service pour leur rappeler que la procédure c'est que sur les postes de travail professionnels. Si le chef de service ne fait pas remonter la suite, ça c'est un autre problème. Mais mon rôle n'est pas non plus de vous donner nominativement là où il y a un problème, où des agents sont déjà en tension avec leur chef de service.

M. Fournier.- Je vous ne demandais pas de me faire remonter...

M. Rollin.- Parce que dans d'autres cas on me l'a demandé aussi.

M. Fournier.- Plutôt si vous avez des choses précises où là il n'y a pas de problème entre le chef de service et l'agent, je ne sais pas. Nous, pour intervenir à la DNUM, il faut qu'on ait des références.

Mme Carnet.- Alexandre, il suffit simplement d'envoyer une note aux chefs de service pour leur dire : « Vous ne pouvez pas faire installer une procédure sur un micro. ». Ils savent normalement. Actuellement chaque chef de service sait quel est le personnel qui a du matériel ou pas.

Donc à partir de là, il faut renvoyer une note et passer par le biais du correspondant informatique de chaque composante qui lui, pourra procéder à la désinstallation du matériel.

Et quand un personnel administratif ou technique n'a pas le matériel pour pouvoir faire du télétravail, et bien il ne fait pas du télétravail. Il regarde simplement sa messagerie, c'est tout.

M. Fournier.- Je vais voir avec Marie-Ange Rito qu'on refasse une piqûre de rappel effectivement.

Mme Carnet.- Voilà, tout simplement.

Mme Tournay-Dupont.- Je voulais ajouter qu'effectivement, de la même façon, c'est quand j'ai eu Marie-Ange Rito, le lendemain du confinement ou le surlendemain pour avoir des nouvelles des demandes d'accès VPN que j'avais faites pour les agents, que j'ai appris qu'il fallait combiner à la fois le matériel professionnel et Windows 10.

Et donc moi, on avait couru beaucoup le lundi pour que le maximum de nos agents puisse partir avec le matériel du bureau, soit des portables, soit des fixes et en fait, on a dû en faire revenir pour pouvoir installer des Windows 10.

En fait cette information là on l'a eu trop tard. Ça s'est fait dans la précipitation.

Le Président.- Donc il faut, comme le souligne Cédric Clerc dans la conversation : « Pour l'heure on les laisse travailler et permettre des failles. Donc ça n'est pas responsable ».

Il faut tout de suite qu'on communique rapidement, effectivement.

M. Fournier.- Je ferai un point précis avec Marie-Ange sur la question des VPN avec piqûre de rappel effectivement sur les éléments dont on vient de débattre.

Le Président.- C'est la faute de personne.

D'abord on n'est pas là pour faire le procès de quiconque ici.

En revanche, faire remonter les problèmes, ça c'est important mais il faut qu'on puisse aussi les identifier. Je comprends votre compréhension Monsieur Rollin, il n'y a pas de souci là-dessus mais il faut qu'on arrive à les identifier de manière

suffisamment fiable pour pouvoir apporter une réponse la plus efficace possible. Voilà, ce n'est pas pour sanctionner, pas du tout.

Il y a des choses qui peuvent poser problème, il faut qu'on le sache pour pouvoir réagir le mieux possible dans l'intérêt de l'établissement et dans l'intérêt général, bien sûr. Et puis en ce qui concerne l'information, le VPN installé sur l'ordinateur personnel, moi-même je l'ai appris après l'entrée en confinement à l'occasion d'une réunion avec Marie-Ange Rito et Alexandre Fournier. Donc ce que vous dites Madame Carnet, oui, c'est pareil pour moi. Notre niveau d'information et de connaissance des problématiques liées à l'organisation de cette université à distance, on les découvre sur le tas et il faut bien avouer qu'en quelques mois, je crois qu'on fait un bond en avant de 10 ans du point de vue de la technologie à distance mise en œuvre à l'université. Et ça fait partie, on va dire, des crises de jeunesse. Nos discussions sont tout à fait caractéristiques de l'acquisition de l'expérience.

M. Deroussiaux.- Le VPN nécessite Windows 10 alors que plusieurs personnes sont parties avec du matériel plus ancien.

Le Président.- D'accord, on va passer par les chefs de service et les correspondants informatiques.

Emmanuelle, tu veux...

Mme Pucéat.- Est-ce qu'on a terminé avec ce débat-là. Est-ce qu'on passe au vote avec les modalités d'organisation ? Quelqu'un veut encore s'exprimer ?

Donc si on a fait le tour de la question, je vous propose de passer au vote sur l'approbation des modalités d'organisation des délibérations à distance dans les instances de l'établissement ainsi que les modalités d'enregistrement et de conservation des débats dans ce cadre telles que détaillés dans la note jointe et conformément à l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 et au décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014. Pour passer au vote, je vous rappelle qu'on va utiliser le fil de discussion de Teams. Alors ce que je vous propose, je vais faire un appel...

M. Rollin.- Excusez-moi, j'ai une petite précision. Dans la délibération on ne tient pas compte de la durée de l'exercice de cette délibération c'est-à-dire on ne rajoute pas que c'est le temps du confinement ? Que cette délibération n'est applicable que pendant la période du confinement ? Moi je souhaiterais qu'elle soit... Parce que ça change tout, là c'est une délibération qui pourra... On peut très bien imaginer que dans cinq mois, six mois, on soit sorti et qu'on refasse, qu'on organise une visioconférence.

Alors que si on la borne... Moi je souhaiterais que cette délibération soit bornée sur le temps du confinement.

Mme Pucéat.- Vincent, on rajoute ça ?

Le Président.- Oui absolument. En plus c'était tout à fait l'intention très clairement. En tout cas c'était la nôtre, il n'était pas question d'organiser de la visioconférence en permanence. Ce n'est pas l'objectif du tout. L'objectif c'est de pouvoir délibérer régulièrement pendant cette période de confinement. Donc on peut parfaitement ajouter « Le temps du confinement ».

Mme Pucéat.- Donc je vous propose la même délibération en ajoutant juste à la fin, après le décret du 26 décembre 2014 « pour le temps du confinement ». Ça vous convient.

Le Président.- Très bien.

Mme Pucéat.- Pour le vote, ce que je vous propose, c'est que je vais appeler « qui ne prend pas part au vote ». Je vous propose de mettre dans le fil de discussion pour que tout soit vraiment clair et qu'il n'y ait pas d'erreur, ceux qui ne veulent pas prendre part au vote inscrivent « refus » dans le fil de discussion. Et puis je vais demander « qui s'abstient ? », il faudrait que vous inscriviez en toutes lettres « abstention ». Puis « qui vote contre ? », que vous inscriviez « contre » puis « qui vote pour ? » : « pour ». Si vous êtes d'accord.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

M. Clerc.- Excusez-moi, je me permets juste. Du confinement total peut-être parce qu'on ne sait pas comment ça va se faire et peut-être que certains seront confinés quand d'autres pourront se rendre au CA.

Donc si on peut préciser « Jusqu'à la fin du confinement complet ».

Mme Pucéat.- C'est-à-dire si certains sont toujours empêchés de se rendre au CA, on reste dans des modalités quand même qui enfin.... Je ne sais pas ce qu'en pense...

M. Clerc.- En présentiel pour ceux qui pourraient s'y rendre mais il faudrait quand même que les autres puissent accéder par Teams, ou un autre moyen au CA depuis chez eux ou de leur lieu de confinement.

Le Président.- Alors effectivement, ça peut correspondre à un besoin de quelqu'un d'empêché, de participer au conseil d'administration. Mais l'idée, si j'ai bien compris en tout cas ce qui était proposé et je partage cette position, c'est de dire que le CA ne doit pas fonctionner et la CR et la CFVU, et les autres instances, ne doivent pas fonctionner par principe, à distance. En revanche peut-être, je réfléchis tout haut, peut-être indiquer que des membres empêchés pourraient utiliser éventuellement Teams ou la visio pour pouvoir assister au conseil d'administration, ça pourrait être une mesure d'assouplissement mais qui repose sur le principe toujours que le CA se déroule en présentiel.

M. Clerc.- Je disais confinement, enfin oui sur la même base. Une fois que toutes ces histoires seront terminées, j'espère le plus rapidement possible on se réunira normalement mais là, comme on entend que possiblement certains pourront sortir quand d'autres seront encore confinés, préciser jusqu'à la fin du confinement complet, déconfinement complet pardon plutôt que.... C'est juste une bricole.

Mme Pucéat.- D'accord. Donc on précise à la fin « Jusqu'à la fin du confinement complet ». Je vous propose de voter.

Qui ne prend pas part au vote ? Dans ce cas-là je vous demande pour ceux qui le souhaite d'inscrire « refus » dans le fil de discussion. Donc personne ne prend pas part au vote. Donc zéro.

Qui s'abstient ? Je vous demande d'écrire abstention en toutes lettres. Je ne vois personne non plus. Ah si, 1 abstention, pardon.

Qui vote contre ? Donc écrivez « contre ». Très bien

Qui vote pour ? Donc peut-être il faut indiquer pour qui vous disposez d'une procuration afin qu'on puisse également comptabiliser les procurations.

J'ai 29 « pour ».

Au total, 29 et 1 abstention, ça fait 30, il me semble qu'on est à 31 votants. Ah voilà le dernier. Donc j'ai 30 pour, 1 abstention.

30 voix pour, 1 abstention

III) Ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Nevers

Le Président.- Très bien merci.

Donc nous allons pouvoir passer au point n°3 sur l'ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Nevers. C'est une question qui a donné lieu à un petit rebondissement il y a deux jours puisqu'en évoquant la question de manière plus précise avec notamment Alexandre Fournier mais avec d'autres membres de l'équipe de gouvernance, on s'est aperçu qu'il y avait eu des échanges, on va dire de paroles et de principes d'engagement des différents partenaires de ce projet sans que ces paroles soient accompagnées d'éléments écrits permettant de garantir l'engagement de chacun de nos interlocuteurs.

Donc je vous rappelle simplement que le projet de PASS à Nevers, il s'agit en réalité de permettre la possibilité d'ouvrir une première année de médecine à Nevers pour une capacité d'accueil qui doit être de 30 étudiants, à compter de septembre 2020. Tout ça a déjà été voté d'un point de vue pédagogique et il restait l'aspect technique à mettre en place puisque la plupart des enseignements vont se dérouler à distance avec une captation vidéo depuis Dijon vers Nevers. Cela suppose de réaliser des investissements importants et notamment un investissement global concernant notre implication de 330 000 €. Cet investissement est réalisé pour 50 % par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, par l'État via le Pacte territorial de la Nièvre à hauteur de 33 000 €, par le Conseil départemental de la Nièvre, 33 000 € également, par Nevers agglomération, 33 000 € et par un autofinancement de l'université de Bourgogne de 66 000 €

Ces 66 000 € correspondent à la mise à jour technique de la régie qui est située sur notre campus et qui sera là modernisée à cette occasion. Mais c'est une modernisation, on va dire qui va nous profiter également puisque c'est un équipement qui servira à la fois pour la PASS Nevers et pour nos propres besoins.

Donc voilà à peu près l'état du dossier. Simplement comme je vous le disais, il y a trois jours on s'est aperçu qu'on n'avait trace des engagements financiers de personne.

Or il est prévu également que nous soyons le porteur financier de l'opération avec donc la nécessité d'avancer, on va dire les fonds pour réaliser ces investissements et nous faire rembourser par une convention de reversement, les sommes prévues par les différents partenaires de ce projet.

J'ai donc alerté la Mairie de Nevers par l'intermédiaire d'Alexandre Fournier sur cette question qui me paraissait tout de même importante, qui est de dire, surtout dans la situation de crise qui est la nôtre, on ne sait jamais, il faudrait que les engagements des uns et des autres soient constatés par écrit de telle sorte que le

conseil d'administration n'adopte pas une décision qui viendrait par malheur grever les finances de l'université de Bourgogne à hauteur de la totalité de l'investissement et non pas de 60 000 € seulement.

Donc on s'est réuni hier soir par visioconférence avec le Maire de Nevers et la Préfète de Nevers, le Recteur Chanet et son Secrétaire général Jean-Louis Rossignol ainsi qu'avec Madame la Rectrice Nathalie Albert-Moretti et moi-même au rectorat pour clarifier la situation.

Donc la situation a été clarifiée assez rapidement et la décision suivante a été prise. Dès hier soir, j'ai reçu de la part de Nevers des courriers permettant d'adresser aux différents partenaires une demande d'engagement financier qui correspond aux montants que je vous ai indiqués et qui sollicite également de ces partenaires de libérer 80% de la somme prévue à l'horizon de juillet 2020, de sorte que nous n'ayons pas à avancer trop d'argent en même temps et en tout cas pour une durée trop importante. Et avec une demande de retour rapide de ce courrier d'engagement parce que nous avons convenu hier, au cours de cette visioconférence, que l'université de Bourgogne ne passerait pas commande de fournitures qui sont très chères sans avoir de retour officiel de chacun des partenaires et de tous les partenaires de ce projet. Voilà, donc vous savez tout ou presque, en résumé de cette question et c'est pourquoi on vous demande, - avant de vous soumettre cette question au vote, vous allez pouvoir bien évidemment prendre la parole - on vous demande d'approuver cette délibération qui vous a été fournie avec l'ordre du jour. Je suis à votre disposition pour...

M. Chevalier.- Vincent, oui. Je voudrais faire deux commentaires. Le premier, je suis très gêné parce que quand on a validé les capacités d'accueil en Santé en janvier dernier, le 22 janvier exactement, on avait posé la question de la faisabilité technique d'être prêts pour septembre et surtout on avait interrogé sur la partie financière et à ce moment-là, il n'avait jamais été question que l'université investisse 1 centime d'euro dans le dispositif puisque la ville de Nevers, la Région et le Conseil départemental s'engageaient à financer la totalité du dispositif. Ça c'est le premier point sur lequel...et du coup dans les discussions qu'on avait pu avoir avec Alexandre Fournier, Gilles Brachotte et Alain Bonnin, ça avait été clair de mon point de vue que l'université ne débourserait rien et s'appuyait sur l'existant.

Le deuxième point, c'est : est-ce qu'il est raisonnable ou est-ce qu'il est possible techniquement d'être prêt en septembre alors qu'on est dans une phase où on est quasiment mi-avril, l'équipement n'est pas acheté, là tu nous parles de juillet pour 80% de la somme. Je m'interroge beaucoup sur la possibilité, si on sera en capacité d'accueillir même numériquement parlant, des étudiants sur le site de Nevers dès le mois de septembre ou est-ce qu'il ne faut pas envisager dès à présent leur arrivée sur le site de Dijon et reporter d'une année, l'ouverture à Nevers.

Ce qui ne répond pas à la première question pour laquelle je suis très embêté.

Mme Clavequin.- Est-ce que je peux compléter ?

Le Président.- Oui.

Mme Clavequin.- Pour essayer de résumer un petit peu la situation. Il est vrai qu'on a été sollicité assez tardivement par rapport au financement de ce projet, il

y a quelques semaines maintenant, de façon urgente et à deux reprises, par deux réunions qui se sont tenues.

Donc tout d'abord, effectivement c'était quelque chose qui était dans les cartons depuis un moment mais on s'est quand même étonné de la rapidité avec laquelle les choses devaient se mettre en ordre de marche, à savoir pour septembre prochain, ce qui nous semblait quand même être extrêmement court au regard de l'ensemble des besoins techniques qu'il fallait apporter à cette ouverture.

Ceci étant dit, on a réfléchi, nous à la Région, à voir quel dispositif on pouvait mobiliser en termes de financement. Donc, sur la partie purement enseignement supérieur et recherche, il s'est avéré très vite que dès lors que l'uB ne souhaitait pas déposer au titre de nos RI classiques, un dossier, il ne nous était pas possible concrètement de financer par ce biais-là.

Donc on a cherché d'autres dispositifs et le dernier, j'en arrive à la conclusion, je ne vous refais pas tout l'historique mais le dernier dispositif qui a été identifié comme mobilisable il y a quelques semaines, c'est un reliquat de crédit sur les contrats Cap Territoire donc en gros c'est les crédits qui sont dédiés au développement des territoires qui, pour certains d'entre eux, ayant déjà bénéficié de 100 % de leur enveloppe, permettait de réabonder sur un certain nombre de projets dès lors que les projets étaient déjà identifiés.

Donc on en est là aujourd'hui. C'est effectivement la seule façon que l'on a, nous à la Région, de financer ce projet.

On a fait remonter par la direction aménagement du territoire, le projet. Ça a été validé en amont au sein de contrats de territoire sur Val de Loire, de mémoire. Tout ça a été effectivement proposé mais aujourd'hui il n'y a pas eu d'arbitrage officiel de la présidence sur le sujet et on attend effectivement que ce soit validé.

De toute façon je voulais intervenir pour vous dire ça avant que vous proposiez, Monsieur le Président, de reporter cette délibération et au-delà de tout ça, on était déjà en situation extrêmement contrainte en termes de temps avant la crise sanitaire. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui, au regard de la situation dans laquelle nous sommes, ça me semble d'autant plus complexe à réaliser d'ici septembre.

Alors, après moi je ne suis pas technicienne. Je n'ai évidemment pas à me prononcer définitivement sur ce point mais effectivement pour accueillir dans des conditions correctes, ouvrir le dispositif, enfin je ne sais pas trop où on en est en termes pédagogiques, j'entends, mais en tout cas du point de vue purement technique Région, valider dans un premier temps techniquement, valider ensuite d'un point de vue administratif, politique, en CP ou en AP d'ici juillet, enfin même pas, avant juillet pour un paiement en juillet, me semble a priori compliqué.

M. Fournier.- Je peux intervenir ?

Le Président.- Bien sûr.

M. Fournier.- Alors je vais essayer de répondre rapidement aux divers points.

D'ailleurs je vois aussi des commentaires dans le fil de conversation.

Pour répondre à Sébastien. Sébastien je ne t'ai pas tenu au courant depuis un petit peu avant l'élection. Effectivement on avait toujours dit « L'uB financera zéro ». On était parti, alors moi j'ai participé à toutes les réunions avec Nevers, on était parti sur cette base de négociation. Alors après, le Président et moi, à l'époque Alain Bonnin, n'étions pas dupes non plus. C'était la base de négociation, en sachant

très bien qu'un des points serait la refonte de la régie Santé qui est une régie qui date d'une vingtaine d'années et qui est très utilisée, très fonctionnelle mais très vieillissante surtout.

Donc on savait qu'on aurait cet investissement à faire et au final on se doutait que le coût de la régie, puisque ça nous profitait largement en partie, serait pour l'université de Bourgogne. Donc finalement c'est ce qui a été acté en tout dernier ressort sur la base de la répartition financière entre les divers partenaires. Cette régie revenait à l'université de Bourgogne. A savoir que ce n'était pas un sacrifice vraiment. Enfin financièrement, y a un coût de 66 000 € mais par contre c'est quelque chose qu'on aurait dû faire dans l'année ou les deux ans à venir. Donc qu'on le fasse maintenant ou dans un ou deux ans, ça ne change pas grand-chose. Donc c'était en même temps montrer que l'université était volontaire sur le projet Nevers même si moi... Alors Madame Clavequin n'est pas forcément dans tous les échanges puisqu'effectivement la Région a été mise au courant par Nevers très tardivement. Mais moi j'ai toujours rappelé, au nom de l'université qu'au point de vue technique, une mise en route pour septembre 2020 me semblait vraiment utopique. Déjà à l'époque.

Donc là, on est dans une crise pandémique qui me fait avoir la même réflexion avec un recul différent. Pour moi, techniquement c'est encore plus compliqué. A savoir je ne sais pas quand on aura les réponses financières de tous les partenaires et à quel moment exactement on pourra passer les commandes. Je ne suis certain de rien donc plus le temps passe et moins on aura de chance techniquement d'aboutir.

Pour répondre à la question de Madame Fauque, enfin ce n'est pas une question c'est une remarque : « Il faut savoir que c'est intégré dans Parcoursup ».

Oui effectivement mais on a toujours dit également que les étudiants intégrés dans Parcoursup, même s'ils étaient Neversois, si jamais techniquement on ne pouvait pas aboutir en septembre 2020, et c'est ce que je crois maintenant, les étudiants seraient intégrés à Dijon. Ce sont des étudiants de l'uB qui ont candidaté à la première année de Santé et donc ils seraient à Dijon.

Je ne sais pas si je réponds globalement aux questions et au point.

Le Président.- Si, de mon point de vue, bien sûr.

M. Chevalier.- Tu réponds aux questions Alexandre. La difficulté c'est qu'on n'aurait pas voté de la même manière en janvier si on avait su à l'époque qu'il y avait un coût de 66 000 € pour l'université.

Donc moi j'ai un peu l'impression de me faire avoir en ayant, parce que j'ai regardé le verbatim, on a voté à l'unanimité le 22 janvier sur la base de ce qu'on s'était dit, c'est-à-dire ça coûte zéro à l'université et la donne a changé. Donc je suis très embêté d'autant plus que vu le contexte et la discussion qu'on a eue en amont sur les ressources informatiques des étudiants et des personnels, ces 66 000 € actuellement pourraient être consacrés pour l'achat de matériel informatique pour ceux qui en ont le plus besoin.

Donc, qu'on soit bien d'accord, je ne suis pas contre l'ouverture de PASS à Nevers, en termes d'aménagement du territoire et d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les jeunes du territoire, j'y suis bien sûr favorable. Par contre dans ces conditions, là je ne suis plus d'accord parce que ça ne respecte pas ce qu'on s'est dit il y a quelques mois.

M. Fournier.- Effectivement, quand on a voté au mois de janvier, on était dans le dur des négociations. J'espérais encore qu'on pourrait éviter le coût de 66 000 € même si au fond de moi, je me doutais que ce serait compliqué et les échanges qui ont eu lieu par la suite ont montré que c'était compliqué pour l'uB de maintenir sa position et c'était juste pour moi avancer le financement de la régie qui de toute façon devrait arriver à terme, un an ou deux ans, grand maximum mais à mon avis un an, vu les échanges techniques que j'ai pu avoir avec les personnels de l'UFR Santé qui s'occupent de la régie.

J'ai pu visiter, j'ai constaté qu'elle fonctionne mais qu'elle est dans un état pas de délabrement, on ne peut pas dire ça mais que techniquement c'est un outil qui a besoin d'être changé.

Mme Clavequin.- Si je puis me permettre par rapport à ce point-là, c'est quand même au final, un projet intéressant pour l'uB puisque de toute façon c'est quand même un système que vous allez pouvoir utiliser à terme, j'imagine, pour d'autres formations.

Après sur la question de la temporalité et de l'ouverture ou pas en septembre, j'attire quand même votre attention sur le fait qu'en tout cas, les échanges qu'on a pu avoir avec les différents représentants de Nevers, l'idée était vraiment de permettre et j'imagine que c'est présenté comme ça pour les étudiants qui s'étaient déjà inscrits sur Parcoursup, d'avoir vraiment une formation à proximité et donc derrière évidemment les questions de financement des études qui se posent pour ces étudiants-là.

C'est quand même l'esprit de départ de ce projet il me semble et de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur sur ces territoires, alors je ne sais plus si je dois dire « ruraux » parce que je sais qu'il y a plein d'élus nivernais qui n'aiment pas qu'on utilise ce terme mais en tout cas, éloignés des gros centres universitaires. Et donc, du coup, quid de ce qu'on sera en capacité de proposer comme alternative s'il advenait que ce soit reporté d'une année et que ces étudiants viennent physiquement à Dijon, ça me semble quand même important qu'on ait ça en tête, si effectivement le choix dans Parcoursup a été fait dans cet esprit initialement, c'est-à-dire d'un enseignement à proximité de chez eux.

Mme Fauque.- J'adhère totalement à votre remarque madame Clavequin. C'est totalement dans cet esprit que ça a été fait, en tout cas que ça a été initié pour justement être au plus près des étudiants qui sont à Nevers. Tout à fait.

M. Fournier.- Je suis d'accord avec vous mais étant donné la crise pandémique et le retard qu'on prend sur déjà ne serait-ce que la signature des différentes conventions entre partenaires, j'attire juste l'attention sur le fait que techniquement j'ai de moins en moins de certitudes.

Mme Fauque.- Mais il faudra peut-être effectivement prévoir une solution pour ces étudiants, les accompagner au mieux pour leur logement. Voilà ça c'est sûr.

Mme Clavequin.- Parce que là, concrètement dans Parcoursup ils ont déjà inscrit leur souhait. Est-ce qu'on a une idée du nombre de personnes inscrites ?

Mme Fauque.- Ça je ne sais pas, je n'ai pas accès mais je peux essayer de voir effectivement.

M. Fournier.- Pour Nevers, je crois que c'est 30.

Mme Morlaix.- Il y a 30 places pour Nevers et les souhaits des étudiants sont saisis. Ils avaient jusqu'au 7 avril pour saisir leurs vœux.

Mme Fauque.- Jusqu'au 2 avril.

Mme Clavequin.- D'accord. Donc peut-être voir effectivement s'il y a un certain nombre d'étudiants qui sont positionnés sur ce dispositif, de quelle façon, si toutefois il advenait qu'on ne puisse pas l'ouvrir en septembre prochain, de quelle façon on peut les accompagner et les aider dans les prochains mois. Ce sera à minima peut-être moins pire que de tout arrêter et leur demander de venir physiquement à Dijon.

Je sens poindre les problématiques c'est pour cela que j'anticipe.

Mme Fauque.- L'idée effectivement on en a déjà parlé, le fait que ce soit déjà intégré dans Parcoursup, c'est compliqué. Il y a des personnes qui ont fait des choix stratégiques, se sont inscrits sur Nevers en pensant que leur dossier serait plus accepté que s'ils s'étaient inscrits sur Dijon. C'est pour ça, il faut faire un petit peu attention aussi aux choix stratégiques qu'ont pu développer les étudiants.

Le Président.- C'est peut-être illusoire comme stratégie. Très bien. Donc écoutez, est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

Non, donc je crois qu'en effet, en l'état actuel du dossier, même si je reconnais que le calendrier, en raison de la crise, a fortiori va probablement être difficile à tenir, pour ne pas dire impossible à tenir. Je crois néanmoins que, à partir du moment où on a l'accord du Conseil régional, l'accord des différents partenaires, adopter la décision en faveur de cette ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé à Nevers, permettra de lancer les opérations et à défaut de pouvoir ouvrir effectivement ce parcours spécifiquement localement à Nevers, au moins de permettre aux étudiants qui auraient été admis sur les 30 places réservées, de pouvoir se reporter sur Dijon comme ça sera probablement le cas.

Donc si vous le voulez bien, je vous propose de voter sur la délibération suivante : « Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le projet de PASS à Nevers et le plan de financement, autorise Monsieur le Président de l'université de Bourgogne à solliciter les quatre financeurs en déposant les dossiers de demande de subventions et à signer l'ensemble des actes afférant à cette opération ».

Sur cette délibération, je vous propose comme tout à l'heure de manifester votre refus de vote en indiquant « refus ».

Mme Clavequin.- Excusez-moi, je suis désolée de réintervenir à nouveau pour la Région. J'avais une question par rapport justement au plan de financement, puisque rien n'est arrêté aujourd'hui, ça me semble compliqué de voter en l'état, c'est-à-dire sans avoir de précisions sur ce que feront les collectivités en plus (*suite inaudible*).

Je ne peux pas m'engager, pour être claire, aujourd'hui sans avoir validation des élus chez moi. Sur le plan de financement, j'entends, pas sur le principe de l'ouverture.

Le Président.- Je n'ai pas compris votre dernière phrase, excusez-moi.

Mme Clavequin.- Je dis, je ne peux que m'abstenir sur le plan de financement, par contre valider effectivement l'ouverture et la mise en place du projet. Ça c'est acté, il n'y a pas de souci là-dessus.

Le Président.- Oui, donc là le problème c'est que la délibération qui vous a été soumise comporte les deux et si le plan de financement, en l'état, à minima n'est pas adopté, la PASS n'ouvrira pas à Nevers, ça c'est sûr parce que l'une des conditions c'était justement d'obtenir l'ensemble de ces financements.

Donc il me paraît sur le fond difficile de les séparer parce que le plan de financement est véritablement une condition sine qua non, ce que j'ai rappelé hier d'ailleurs au Maire de Nevers, à Madame la Préfète, au Recteur Chanet et à la Rectrice Albert-Moretti.

Mme Clavequin.- Moi je m'abstiens au titre de la Région, au vu des éléments que je viens de vous donner, sur le plan de financement qui n'est pas arrêté chez nous et donc je ne peux pas m'engager pour la collectivité à l'heure où nous parlons. Mais voilà vous aurez noté que ce n'est pas sur le projet mais que c'est sur le plan de financement.

Le Président.- D'accord, très bien. Je vous remercie de cette précision.

Alors donc je reprends l'ordre des votes.

Refus de vote, y-a-t-il des refus de vote ?

Y-a-t-il des abstentions ? 9.

Y-a-t-il des votes contre ? 6.

Y-a-t-il des votes pour ? Alors Jean-Marc on va compter ensemble. Donc 16 pour. J'ai compté 16 pour, est-ce que c'est le cas Jean-Marc ?

Ensuite 9 abstentions et 6 votes contre.

Jean-Marc, vous avez compté également ?

16 voix pour, 6 voix contre, 9 abstentions

M. Fournier.- Jean-Marc est connecté mais on ne l'entend pas.

Le Président.- Donc à la majorité des votes exprimés. Très bien, merci.

M. Barberis.- Nous souhaitons justifier notre vote (abstention) pour Bouge ton campus. Nous sommes pour le projet du PASS à Nevers qui serait une excellente chose pour les étudiants locaux. Cependant nous ne souhaitons pas approuver son financement en l'état actuel des choses au vu des incertitudes financières et de sa bonne mise en place.

IV) Questions relatives à la Formation et à la Vie universitaire

Le Président.- Nous pouvons passer maintenant au quatrième point de l'ordre du jour qui concerne les questions relatives à la formation et à la vie universitaire.

Je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat et à Alain Helleu qui vont donc vous présenter cette question.

Appels à projets 2020 Région Bourgogne-Franche-Comté

- Vie étudiante

Mme Pucéat.- C'est un point à l'ordre du jour qui reprend les tableaux de projets concernant les appels à projet « Vie étudiante » et « Projets pédagogiques et numériques » que le CA avait votés en mars dernier. Alors il y avait une erreur c'est-à-dire que les tableaux qui avaient été transmis au CA la dernière fois comportaient quelques erreurs purement techniques qui ne portent pas sur le classement ni sur le montant de chacun des projets, à part un ou deux projets où il y avait une erreur de 100 € et 200 €, je vous indiquerai lesquels, vous les avez peut-être déjà identifiés. L'erreur qui s'est glissée, elle concerne la somme totale qui est indiquée au bas du tableau, qui est la somme de financement de tous les projets.

Donc ainsi pour la vie étudiante, au bas du tableau, le montant qui est demandé à la Région, donc la somme totale des financements demandés de chaque projet, ne s'élève pas à 158 315,50 € comme indiqué le 12 mars, mais en réalité de 269 294,50 € au total.

Dans cet appel à projet « Vie étudiante » il y a aussi le projet qui était classé en n°11 où le montant demandé à la Région n'est pas de 11 126 € mais de 11 226 €. Il y avait une erreur de 100 € ici.

Donc on va procéder séparément pour chaque tableau.

Donc voilà, c'est vraiment une erreur technique sur les tableaux qui nous ont été remontés, sachant que c'est les bons montants qui ont été entrés dans la plateforme Olga. Vous l'avez compris, c'est une erreur sur la somme, pas une erreur sur les montants demandés de chacun des projets.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point, déjà sur le tableau « Vie étudiante » parce qu'il va falloir du coup qu'on porte à nouveau un vote sur l'approbation de cette modification du tableau qui était mis en annexe de la délibération du 12 mars relative à cet appel à projet. C'est vraiment purement technique mais si quelqu'un a une question avant qu'on passe à ce vote, je vous laisse la parole.

Mme Clavequin.- Je ne prendrai pas part au vote sur ce point car la Région devra instruire par la suite.

Mme Pucéat.- D'accord c'est noté.

Personne d'autre ? Je vous propose donc dans ce cas-là de voter sur la modification du tableau en annexe de la délibération du 12 mars 2020 relative à l'appel à projet 2020 « Vie étudiante » de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Qui ne prend pas part au vote en dehors de Maud Clavequin qui a déjà déclaré son intention ?

Personne. Donc 1 refus de prendre part au vote.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui vote contre ? personne

Qui vote pour ?

M. Rollin.- Il manquera une voix parce moi j'ai 2 voix, une procuration.

Mme Pucéat.- C'est une abstention ?

M. Rollin.- Voilà, il y aura 2 abstentions.

Mme Pucéat.- D'accord, 2 abstentions, 1 refus de prendre part au vote.

M. Fournier.- Monsieur Rollin, est-ce que vous pouvez revoter en ajoutant « abstention » pour que ça soit comptabilisé dans le fil de la conversation.

Mme Pucéat.- J'ai 30 personnes au total. 1 refus, 2 abstentions et 27 pour. Lais il faudrait que tu revotes dans la bonne conversation.

Donc nous avons 1 refus de prendre part au vote, 2 abstentions et 28 votes pour. Cette modification est donc approuvée.

28 voix pour, 2 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

- Equipements pédagogiques et numériques

Donc, pour le second tableau qui est sur l'appel à projet « Equipements pédagogiques ». De la même manière, il y a une erreur de 1 € sur un ou deux projets. Ce qui change à nouveau c'est la somme totale des financements qui apparaît au bas du tableau, qui est incorrecte et en particulier la somme pour l'autofinancement n'est pas de 228 928 €, comme indiqué dans le tableau qui avait été présenté au CA du 12 mars mais de 303 559 € comme présenté dans le tableau que vous avez reçu pour le CA de ce jour.

Donc de la même manière il n'y a aucun changement dans l'ordre des projets ni dans le montant des projets eux-mêmes à part sur 1 €, sur un ou deux projets. C'est dans les sommes qui apparaissent au bas du tableau. Donc est-ce que de la même manière, vous avez des questions sur ce vote-là ?

On doit voter sur l'approbation de la modification de la délibération du 12 mars relative à l'appel à projets 2020 de la région Bourgogne Franche-Comté « Equipements pédagogiques et numériques » dans les termes suivants : « Les mots l'autofinancement s'élève à 228 922 € sont remplacés par les mots « l'autofinancement s'élève à 303 559 € ».

Avez-vous des questions sur ce point ?

S'il n'y a pas de questions on va passer à nouveau au vote puisqu'il y a un vote également pour cette modification-là du tableau.

Qui ne prend pas part au vote ? 1 refus de prendre part au vote.

Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient.

Qui vote contre ? Personne.

Qui vote pour ?

M. Cousson.- C'est pour Cédric Clerc. Il est en train d'écrire des messages dans...

M. Clerc.- Je viens de voir en effet, c'était pour préciser que dans la colonne de la part du Conseil régional, il est indiqué seulement CRB et pas CRBFC. Il faut peut-être modifier.

Mme Pucéat.- Alors attendez, je suis en train de rouvrir. Dans « Equipements pédagogiques » c'est ça ?

M. Clerc.- Oui, part CRB au lieu de CRBFC peut-être.

Mme Pucéat.- Oui, effectivement, on peut prendre en compte cette modification qui sera réalisée à l'issue de ce CA sur le tableau, qui sera rajouté en annexe.

Je compte les Pour. J'ai donc 30 pour et 1 refus. C'est le compte des votants. Donc ce point est adopté.

30 voix pour, 1 refus de prendre part au vote

On peut peut-être passer maintenant au point 5 de l'ordre du jour sur l'exercice du droit à congés des personnels BIATSS. Vincent je crois que tu souhaitais reprendre la parole sur ce point.

V) Confinement et exercice du droit à congés des personnels BIATSS de l'Université de Bourgogne

Le Président.- Oui, oui.

Effectivement, l'idée est de prévoir cinq jours de congés à prendre pour les personnels qui sont en télétravail et en ASA sur une période flottante, après concertation on va dire qui s'est opérée, à la fois avec, de manière informelle, avec les représentants des personnels, et puis dans le cadre également, hier, du CHSCT.

Je vais laisser la parole à Stéphane Tizio pour vous présenter la proposition qui est faite au conseil d'administration.

L'idée est bien de tirer les conséquences d'une situation, on va dire particulièrement pénible du confinement en ce moment où bon nombre de collègues ont à jongler entre la vie de famille, le travail, l'encadrement des enfants, etc., etc., et de dire qu'il est nécessaire pour des raisons évidentes que les uns et les autres puissent se reposer, on va dire, à ce mi-chemin entre les vacances de février et les vacances d'été. Donc malgré le confinement ou peut-être même à cause du confinement en réalité.

Donc c'est l'idée qui préside à cette proposition et je vais sans attendre passer la parole à Stéphane Tizio pour vous présenter cette délibération.

Stéphane.

M. Tizio.- Merci Monsieur le Président.

Bonjour à tous tout d'abord.

Alors effectivement, comme le Président l'a souligné, on est aujourd'hui dans une situation qui est de toute façon assez préjudiciable au bien-être au travail. Je veux parler d'un télétravail ou plutôt d'un travail à distance qui est contraint et auquel s'ajoute bien souvent des charges familiales pour ceux qui télétravaillent et pour les autres qui sont placés en autorisation spéciale d'absence. Donc l'idée qui préside à cette délibération, c'est simplement de permettre aux agents qui travaillent actuellement qu'ils soient en présentiel, il y en a, mais surtout en télétravail bien sûr, de couper effectivement et là nous seront particulièrement vigilants au fait que cette coupure soit effective c'est-à-dire que ces personnels qui seront placés en congés, ne reçoivent pas ou ne soient pas obligés de répondre à des sollicitations qui leur

seraient adressées pendant cette période de congés. Effectivement ce n'est pas des vraies vacances, on en est bien conscient mais en tout cas il nous a semblé nécessaire de faire cette coupure, cette césure dans cette période qui, d'une part est anxiogène pour tout le monde et à laquelle s'ajoutent des charges de travail un peu inattendues si j'ose dire, en termes d'amplitude horaire.

Donc la proposition qui est faite aujourd'hui, c'est que l'ensemble des agents soit invité à poser cinq jours de congés sur une période relativement large qui irait du 20 avril au 15 mai afin de laisser une liberté dans la manière de poser ses congés.

Le Président.- Merci Stéphane, est-ce qu'il y a des remarques, des observations, des questions ?

M. Chevalier.- Oui Vincent, est-ce que ça s'applique aux collègues des organismes de recherche ou est-ce que c'est chaque organisme de recherche qui prend la décision pour CNRS, INRAE, INSERM et si chacun fait dans son coin, est-ce que ça ne crée pas des inégalités et des agents des organismes qui continuent de travailler quand d'autres ont des vacances obligatoires.

Le Président.- Stéphane ou Alain, je ne sais pas ?

M. Helleu.- Je peux intervenir. La position était la même... Alors chaque établissement, après ce n'est pas tant chaque établissement. C'est chaque établissement en tant qu'employeur par rapport à ses propres agents.

Alors je sais qu'Agrosup puisqu'ils s'étaient exprimés dans ce sens étaient sur notre position. Les autres je ne sais pas. C'est une question aussi qu'on a abordé au CHSCT. On ne peut répondre qu'en tant qu'employeur. Donc c'est une position.

Ensuite on imagine mal. Parce qu'il y a 3 catégories de personnels si je fais un recadrage.

Il y a les personnels qui sont en présentiel, qui travaillent. Donc on en a quelques-uns, pas beaucoup, notamment du côté du CPSU et du pôle Patrimoine. On a ensuite les agents qui travaillent à distance dont certains sont en télétravail et puis on a des agents qui, pour plusieurs raisons, ne serait-ce que parce qu'ils ont des activités non travaillables à distance, parce qu'ils ont une charge éducative assez forte et puis une charge familiale ou des soucis de santé. Et dès lors que les fonctions le permettent aussi et dès lors que la technique nous empêche de travailler à distance, étaient en autorisation spéciale d'absence.

On a ces 3 catégories de personnels.

Donc sur ces 3 catégories de personnels, on a des droits à congé distincts puisque ça s'applique sur les personnels donc sur une base de 49 jours de congés pour l'ensemble des personnels sur cette base-là.

La DGAFP qui nous a donné des informations nous a dit : « Pour les personnels spécialement placés en ASA, ceux-ci ne peuvent pas prétendre aux RTT mais ça c'est des règles applicables à la DGAFP mais applicables aussi aux autres organismes mais je dirais qu'après on est dans une relation employeur, nous avec nos agents et puis les établissements vis-à-vis des leurs avec leurs propres règles de confinement et de plan de continuité d'activité.

Chaque établissement a son propre PCA – plan de continuité d'activité -. Voilà, donc la réponse. Non nos dispositions ne sont pas forcément applicables. Elles le sont pour un certain nombre d'organismes. Agrosup nous a dit qu'il faisait également ce choix. Pour les autres, je n'ai pas d'infos.

Mme Munier-Jolain.- Je peux répondre pour INRAE. La position de l'établissement n'est pas encore complètement stabilisée. Je suis d'accord avec Sébastien. Pour moi ça pose un problème aux directeurs d'UMR qui se retrouvent avec des agents des différentes tutelles donc avec différents employeurs et qui ne sont pas soumis aux mêmes règles pour la prise de congé.

Le collectif des présidents de centres INRAE a fait remonter cette préoccupation auprès de la direction générale d'INRAE mais le problème c'est qu'on est autant de centres avec autant de règles différentes chez les différents partenaires donc c'est très compliqué. Mais moi je trouve que cette période de confinement nous appelle quand même à beaucoup plus réfléchir sur l'homogénéisation de nos pratiques entre les organismes nationaux de recherche et les universités pour faciliter la vie des directeurs d'UMR.

Je vous prie de m'excuser, je vais vous laisser mais nous avons une de nos réunions avec la direction générale de la cellule nationale Covid-19 qui a lieu à 17h.

Donc je vais vous abandonner. Merci beaucoup et très bon week-end à tous.

Le Président.- Merci Nathalie. Bon week-end.

M. Helleu.- Si je peux intervenir. Juste un point. Nous avons nos propres règles d'équilibre sur l'ensemble de notre communauté uB également. J'entends bien l'équilibre au sein des UMR, nous nous avons un problème d'équilibre au sein de l'ensemble de l'université.

Le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ?

M. Helleu.- Il y a une question pour les temps partiels.

Bien sûr c'est modulable, on tient compte évidemment des temps partiels. Quelqu'un qui est à 50%, c'est cinq jours à 50%. Quelqu'un qui est à 80% aussi. C'est la question sur la modularité, il y a une question en ce sens.

Le Président.- Oui, Tania Carnet.

Mme Carnet. Oui je voulais réagir par rapport à l'intervention de la directrice de l'INRAE. Ma question était la suivante : comment est-ce qu'ils font quand on n'est pas en période de confinement ? Il fallait bien organiser les congés aussi.

Le Président.- C'est la même question, oui. Sachant en outre que dans cette période de confinement, d'après les informations que j'ai eues par la CPU, ce sont des informations partielles, mais toutes les universités font, sur à peu près la même période, prennent les mêmes décisions parce que le confinement provoque le même type de stress. Il y a un vrai besoin de déconnexion en réalité et on le sent bien. Nous-mêmes, je pense, en tout cas moi je le ressens un peu pour moi aussi, quelques jours de déconnexion complète vont faire à mon avis beaucoup de bien à l'ensemble des collègues, nous compris, je le pense.

M. Rollin.- J'ai plusieurs questions qui sont un peu liées.

La première, on est bien d'accord, par rapport à la note que vous nous avez envoyée, c'est la même chose mais suivant les statuts des personnels, cinq jours de congés qui seront posés, avec un véritable devoir de déconnexion pour les

personnes qui sont en télétravail et en présentiel et finalement on leur retire cinq jours de congés mais si on les met en RTT, on retire pour les autres personnels qui sont en ASA.

Parce que certains personnels, au départ, avaient un peu compris que ceux qui étaient en ASA se retrouvaient avec un décompte de cinq jours imposés + cinq jours de RTT en moins.

Moi je leur ai dit que ce n'est pas ce que vous nous aviez dit lors de la réunion de la semaine dernière. On est bien sur cinq jours pour tout le monde, c'est simplement une question de statut. On est bien d'accord.

Le Président.- C'est exactement ça.

M. Rollin.- La note est assez claire que vous avez présentée donc c'est une précision. Par contre cette période-là elle est quand même, moi je vais vous dire, je vois passer des mails de chefs de service. Enfin des mails que des agents nous ont transmis, je vais vous en lire quelques-uns vite fait. Qui disent que sur les congés, ils invitent leurs personnels à prendre le maximum de congés pendant le temps du confinement, j'en cite un qui dit : « Comme les jours de congé qui ne seront pas pris au 31 août, qui ne seront ni pris, ni payés, seront évacués ». Donc on incite les agents à prendre le maximum de congés On a un mail d'un chef de service qui dit, qu'il attire l'attention des agents que les mois d'août, juillet-août seraient certainement un temps d'activité important du service, donc il n'acceptera pas de congés pendant cette période-là.

Donc j'ai un certain nombre de mails dans ce sens-là, d'agents qui m'ont fait remonter ces questions-là. Je répondrai à la demande qu'on vous a envoyée hier en citant un certain nombre de ces mails-là des chefs de service.

Ça pose quand même la question. On a des chefs de service qui incitent à poser beaucoup plus de congés que ça pendant le confinement parce qu'ils disent : « Nous on travaillera tout le mois d'août et tout le mois de juillet, lors de la reprise ». Ce n'est pas ce qu'il m'avait semblé ensemble entendre de votre part, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général. Je vous le dis, surtout quand je vois un mail passer qui demande aux personnels de se mettre d'accord, alors qu'on est en temps de confinement, de se mettre d'accord entre eux alors que souvent les personnels n'ont pas forcément les numéros de portable des uns et des autres, pour la prise de congés pendant cette période-là de confinement, de cinq jours et qui demande une réponse avant le 16, de ces gens-là. Alors qu'on est aujourd'hui en train de le faire. Non ce n'est pas le 16, c'est le 14 même. Excusez-moi, j'avais mal lu. Le 14, avant le 14 avril, une réponse des agents, des plannings de congés pour que le service continue à tourner. On est en télétravail, le but c'est quand même de leur faire relâcher la pression, aux agents. Je trouve que ce genre de mails est quand même mal venu.

Le Président.- En tout cas il ne correspond pas du tout, ni à ma volonté de Président, ni à la volonté du DGS. Très clairement. Moi j'avoue que de ce point de vue là, je suis très surpris. Je ne sais pas Alain ce que tu peux dire.

M. Helleu.- Je peux intervenir parce qu'on en a longuement parlé au CHSCT hier, la seule obligation, la seule chose qu'on demande, la seule chose qui vaut c'est le message du Président et le message du Président il est très très clair, c'est cinq jours entre le 20 avril et le 15 mai, en plus une période relativement large, avec une

façon de les prendre, libre. Enfin libre au sens où ça peut être perlé, ça peut être un jour, alors pas un jour toutes les semaines parce qu'on doit être sur trois semaines. Ça peut être une fois un jour, une fois deux jours, une fois trois jours ou cinq jours d'affilé. Donc là il y a vraiment toute latitude. C'est un point important, on ne peut pas imposer, on est d'abord dans la discussion. C'est suffisamment compliqué, on est sur une période qui est difficile pour tout le monde et qui est aussi neuve pour tout le monde. Parce que tout le monde y compris les chefs de service découvrent une façon de fonctionner en télétravail qui s'installe dans la durée parce qu'on est dans la quatrième et il y aura sans doute une cinquième et une sixième semaine.

Donc c'est du lundi au vendredi, c'est parfois le week-end et c'est sur 6 semaines. Donc on découvre une nouvelle façon de fonctionner mais la seule chose que demande l'université après en avoir discuté, après en avoir longuement discuté avec Samia Angelov et puis on en a parlé aussi avec Audrey Conry, assistante sociale, c'est de dire absolument que cette déconnexion... Parce que si on l'impose pas, on peut nous le reprocher, nous en tant qu'employeur, ne pas demander de prendre cinq jours pour des gens qui seraient en non-stop. Alors je ne parle pas des ASA qui sont un peu particuliers. Quelqu'un qui serait au travail, sur des degrés variables de travail parce qu'il peut être 2 h en télétravail, ou travailler 8 h et parfois plus selon les jours, selon les contraintes, selon les astreintes parce qu'on a aussi des personnes qui sont en astreinte.

C'est-à-dire que la personne qui serait sans aucun congé, si nous on ne veille pas à ce qu'il prenne au moins cinq jours, il serait sans prendre de congés depuis le début du confinement jusqu'au mois de juillet. Enfin ça n'a pas... Enfin c'est compliqué quand même.

L'idée c'est de dire : « On vous demande de prendre cinq jours et on vous demande et on demandera aussi aux chefs de service, de bien veiller à ce qu'il y ait une déconnexion totale. Il n'y a absolument pas de demande de réponse aux mails. Ça c'est un point qui est extrêmement important.

M. Rollin.- Moi je reviens parce que ce genre de mail interpelle les agents sur la suite après, sur comment les congés vont pouvoir être pris tout au long de l'année. Vous voyez quand vous avez des mails de chefs de service qui vous dit : « Prévoyez... ». Moi j'ai un mail d'un agent qui dit : « Le chef de service nous a carrément dit d'annuler nos réservations parce qu'il n'y aurait pas de vacances en été ». Moi je lui ai dit : « Ne faites pas ça, attendez » parce que ce n'est pas comme ça, ce n'est pas le propos que j'ai entendu de votre part, de l'un et de l'autre, Monsieur le Président et Monsieur le Directeur général, c'est pas ça que j'avais entendu. C'est ce que j'ai dit aux agents. Mais vous voyez cette question-là dans la projection, pose problème. Quand un chef de service dit jusqu'au 31 août alors qu'on a déjà jusqu'au 31 décembre pour prendre les congés. Même ça, ça pose problème.

M. Helleu.- Oui mais là l'objectif c'était d'attendre cette discussion au CA pour envoyer les consignes dès lundi.

M. Rollin.- Il y a des chefs de service qui vous ont devancé et qui malheureusement dénaturent un peu. Parce que moi je vous l'avais dit vendredi dernier, j'étais très favorable à la proposition que vous faisiez d'une déconnexion obligatoire pour les agents, etc.

Parce qu'on le sait, quand on est en télétravail, certains agents, certains personnels ont du mal à quantifier. Ils sont toujours à anticiper les réponses et ils ont

du mal à quantifier le temps de travail, le temps de la famille et le temps à côté et c'est important de permettre ce temps-là. Donc moi sur la proposition que vous faites, j'y suis favorable. Mais c'est ce qu'il y a autour, faites une communication aux chefs de service sur ces propos-là, de dire le temps des congés d'été il aura lieu.

Le Président.- Je vais dans le sens de ce que vous indiquez Monsieur Rollin, il n'y a pas de souci.

En tout cas, l'information sera très clairement diffusée. Alors lundi, je crois que c'est lundi de Pâques, Alain, alors...

M. Helleu.- Oui, oui, c'est vrai oui. Mardi, tout à fait.

Le Président.- Plutôt mardi. Est-ce qu'il y a d'autres éléments ?

M. Helleu.- Il y a une question sur l'ARTT : « L'accord-cadre ARTT précise que nous avons 45 jours de congés minimum ».

Il y a plusieurs choses sur ces questions-là puisque j'ai été revoir les textes donc. Alors ça concerne la question des gens qui sont en autorisation spéciale d'absence.

Il y a un premier décret du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État qui précise que tout fonctionnaire de l'État en activité a droit dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après, pour une année de services accomplis du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel égal à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service c'est-à-dire 25 jours.

Ensuite on a l'accord-cadre ministériel qui fait référence à 45 jours. A l'uB on a 25 plus 24, mais cet accord-cadre, je suis allé le regarder. Je suis tombé sur une disposition de cet accord-cadre qui dit : « La règle c'est de partir... », alors c'est l'article, le paragraphe 3.1.1 des dispositions interministérielles qui dit « la règle c'est de partir des 25 jours réglementaires de congés annuels pour leur ajouter un certain nombre de jours d'ARTT ». Donc c'est le reste qu'on ajoute. Donc nous nous arrivons à l'éducation nationale à 45 jours.

Donc ça c'est un point qu'il faut avoir à l'esprit.

Ensuite la disposition elle nous interpelle concernant les personnes qui sont en autorisation spéciale d'absence parce que la DGAFP qui est rattachée directement au Premier ministre et qui gère l'ensemble des fonctionnaires et des textes et des statuts, c'est la direction générale de l'administration et de la Fonction publique, elle nous dit que les personnes qui sont placées en ASA ne peuvent pas prétendre aux ARTT ; Donc aux jours ARTT. Ça laisserait penser, sous réserve d'interrogation à la DGAFP, qu'en fait les personnes ont droit à des jours de congés qui sont fixés à 25 et à 25 pour les gens en ASA, le reste étant en ARTT.

Donc après la DGAFP fait référence en général au décret et pas à l'accord-cadre ministériel de 2001. Mais quand bien même il ferait référence à l'accord-cadre de 2001, celui-ci précise aussi qu'il y a 25 jours de congés et que le reste c'est l'ARTT. Donc là, on peut rentrer dans des discussions, c'est très intéressant pour les juristes. Mais en fait, ce qu'on demande là c'est cinq jours, cinq jours prélevés sur les congés pour les personnes qui sont en télétravail à domicile, cinq jours pour les personnes en ASA selon un principe d'égalité et d'équité pour tout le monde. C'est ça ce qui est proposé. Après on pourra discuter dans un deuxième temps de savoir ce qui est de l'ARTT. Mais compte tenu de la position, il y a au moins une interrogation sur l'accord-cadre, l'application du décret et la position de la DGAFP. La

position de la DGAFP elle est très très claire, elle ne vaut pas que pour l'uB, elle vaut pour l'ensemble des universités ou établissements publics et puis je dirais qu'elle vaut très largement au-delà du monde universitaire. Elle vaut pour l'ensemble des administrations. Mais là il faut revenir sur la proposition parce que, que ce soit quatre jours ou cinq ou que ce soit sous différents statuts, ce qui est proposé, c'est en termes d'égalité, d'équité ou de justice.

Les personnes en ASA, c'est un point que je voulais aussi rajouter. Les personnels en autorisation spéciale d'absence, ils ne sont pas censés du tout travailler. Ils ne travaillent pas.

Donc voilà, ça ne veut pas dire qu'ils ne font rien. Ils s'occupent de l'éducation des enfants, ils font autre chose ou ils ne peuvent pas du tout travailler parce que leurs tâches, je pense aux fonctions d'agents d'accueil ou quand vous avez une forte part d'accueil, je pense pour ce qui nous concerne, aux gens qui travaillent au SCD qui ont une forte charge d'accueil, évidemment on comprend bien que ces personnes puissent être placées en position d'autorisation spéciale d'absence puisque par la force des choses on ne peut pas leur donner de travail.

Mais ce qu'on retient, au-delà des différences de statuts puisqu'on est au moins sur trois statuts différents, c'est que chaque personne, soit les personnes présentes, et par roulement, il faut qu'elles puissent prendre leurs cinq jours, soit les personnes qui sont en travail à distance prennent cinq jours, les personnes en ASA c'est difficile de poser des jours dès lors que vous n'êtes pas en activité mais par contre l'idée c'est de décompter des jours sur un principe d'équité, d'égalité et de solidarité entre tous les corps en fait. En fonction des trois corps des personnels actuellement à l'uB.

Alors je vois ce qu'écrit Cédric Clerc dans la marge, dans les questions : « On ne connaît pas la durée de confinement ».

C'est vrai mais le confinement il peut aussi s'arrêter au mois de mai ou au mois de juin. Je ne sais pas si on aller au-delà des hypothèses ou des choses sur lesquelles on n'a pas beaucoup de prise.

Par contre, moi il me semble que le traitement et c'est ce qu'on propose, un traitement équitable, égal aux personnes quel que soit leur statut, c'est plutôt une bonne chose.

Alors pourquoi le rendre obligatoire. Le rendre obligatoire alors sauf si des gens nous expliquent. On a aussi proposé dans la note de revoir chaque situation individuelle si vraiment il y a une difficulté particulière.

Mais le rendre obligatoire, c'est une discussion qu'on a eue en CHSCT. On sait aussi qu'on a des personnes qui sont parfois soumises à du stress, un stress intense ou en difficulté. C'est des choses qui reviennent via Audrey, via Samia, via le SHS. Et puis quand je demande du côté de la DRH, de regarder si la personne, si on peut lui proposer de prendre des congés, s'il lui reste des congés, parfois il reste des congés. Et donc c'est aussi une responsabilité de l'employeur de dire : « Prenez des congés ».

On sait aussi qu'historiquement et quand vous regardez les années passées, 99% des gens prennent cinq jours de congés à Pâques. Donc on est sur un cycle annuel et un cycle travail-congés alors là télétravail et je dirais télécongé. Mais on est sur un cycle de fonctionnement annuel où 99% des gens prennent cinq jours autour des vacances de printemps.

Là la marge elle est quand même large et on l'a élargie parce que ce n'était pas notre première proposition. Donc suite à la discussion et à la concertation vendredi, c'est ce qui a été présenté hier au CHSCT, on a élargi puisqu'on a rajouté

quelques jours, 15 jours pour aller jusqu'au 15 mai et c'est ce qui est proposé aux administrateurs de voter.

Ça me paraît plutôt une bonne proposition.

M. Clerc.- Je peux intervenir ?

Du coup, c'est quand même cette question des RTT qui nous dérange. Qu'on prenne également cinq jours de congés, on appelle bien ça des congés, qui font partie des 45 jours auxquels on a droit tous, même ceux qui sont en ASA, pas de souci. Il me semble que c'est ce sur quoi on s'était plus ou moins tous entendus entre les organisations syndicales vendredi dernier.

Par contre, faire jouer cette non attribution des RTT pendant les ASA c'est quand même dérangeant parce que ça remet en question l'accord-cadre et comme je disais, comme on ne connaît pas la durée du confinement, les gens qui sont privés de travail en quelque sorte, ils perdent aussi un nombre de jours potentiellement important.

M. Helleu.- Alors si je peux intervenir c'est une position de la DGAFP. Alors je ne sais pas ce qu'il faut en penser mais c'est une disposition de la DGAFP.

M. Clerc.- Oui pour le cadre général mais il se trouve que c'est quand même, je pense avec les entreprises ou quoi, quand il y a des accords-cadres, voilà qui peuvent être plus favorables, on est sur ce dispositif-là.

M. Helleu.- Passer par-dessus un décret de la DGAFP, sur un accord qui serait ministériel, enfin je n'en suis pas sûr mais la pyramide des normes, chère aux juristes qui s'applique.

M. Clerc.- Oui enfin, c'est-à-dire que si l'accord-cadre était plus défavorable, ok, on pourrait parler de hiérarchie des normes mais dans ce cadre-là c'est des négociations qui ont eu lieu avec le ministère à l'époque qui seront peut-être remises en cause un jour mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Nous on serait plutôt sur une simplification parce que là en plus on va partir dans des comptes d'apothicaires entre ceux qui seront en ASA ou pas, ceux qui le seront peut-être à un moment puis plus à un autre moment s'il y a une reprise progressive. Ça va quand même compliquer un petit peu les choses.

Le Président.- Stéphane, tu veux...

M. Tizio.- Oui ce que je voulais dire à Cédric Clerc. L'idée c'est que tout le monde pose cinq jours comme ça après, j'allais dire peu importe la répartition qu'on pourrait trouver entre les congés légaux et les RTT. L'intérêt étant, en tout cas c'est ce qu'on essaie de faire, c'est de traiter de manière égale l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut par rapport à l'emploi actuellement.

M. Clerc.- Je suis d'accord mais dans la délibération, dans le document qui nous est proposé, il est écrit noir sur blanc que les gens en ASA ne peuvent pas prétendre à RTT. C'est cette phrase-là qu'on voudrait supprimer. Après qu'on prenne pour eux aussi cinq jours comme les autres, c'est tout à fait normal en termes d'équité effectivement. Par contre ce petit paragraphe de trois lignes, me pose problème.

M. Tizio.- Je propose qu'on le retire.

Le Président.- Oui et ça permet de fonder tout de même, même si on le retire, le principe d'égalité que chaque ASA ou télétravailleur ou en présentiel, est soumis au même sort, à la même règle c'est-à-dire les cinq jours de congés.

Donc si ça le permet, moi, il n'y a pas de souci, l'objectif est bien d'avoir un traitement égalitaire, donc moi je n'y suis absolument pas opposé en tout cas.

Mme Carnet.- Ça n'empêche pas d'avoir un traitement égalitaire tout en laissant ce paragraphe. Et c'est quelque chose qui est conforme à la réglementation donc je ne vois pas où est le problème.

Le Président.- J'ai le sentiment qu'il y a un problème d'interprétation en fait entre la réglementation issue de l'accord-cadre et le décret et selon la lecture que l'on en fait, on pourrait imaginer que dans un cas les ASA ne cumulent pas de RTT pendant la période de confinement, puisqu'ils ne travaillent pas, ce qui est la condition du déclenchement des RTT et dans l'autre cas, ils ont tout de même droit à leurs jours, indépendamment de cette période d'ASA, d'autorisation spéciale d'absence et donc ça pourrait aboutir, si on leur retirait cinq jours, ça reviendrait exactement à la même chose pour les collègues qui travaillent.

Donc en réalité, selon la lecture qu'on fait, on n'aboutit pas nécessairement au même résultat concret. Or je crois que tout le monde a bien compris que c'est le résultat concret qu'on recherche indépendamment de la voie réglementaire et de l'interprétation. Donc il y a sans doute une formulation à trouver qui permet d'englober on va dire les deux interprétations, de telle sorte que ça s'applique de manière égalitaire, si vous voulez.

Alors, est-ce que en retirant cette phrase on aboutit à ce résultat sachant qu'il n'est pas question de porter préjudice aux ASA, en leur retirant plus de cinq jours. Vraiment il n'en est pas question, que ce soit clair. C'est simplement une mesure d'équité entre les deux catégories de personnels.

Mme Carnet.- Qu'est-ce qui a été décidé au CHSCT ?

Le Président.- Ça a été approuvé et la question de l'égalité était importante. Donc le CHSCT a dit oui. On nous a bien dit qu'il fallait, Jean Pierre Couvercelle notamment, qu'il fallait que ce soit équitable c'est-à-dire que à la fois les ASA et les personnels en travail à distance, soient traités de la même manière. Donc, oui c'est tout à fait l'esprit. Maintenant la dimension technique. Moi ce que je propose c'est de faire une délibération sur l'esprit et la dimension technique sera appliquée tel qu'on vient de le décrire, en fonction peut être d'une lecture un petit peu plus approfondie ou d'une sollicitation éventuellement des lumières juridiques du ministère qui permettrait on va dire, d'ajuster la mesure en fonction du résultat recherché.

M. Helleu.- Si je peux intervenir parce qu'évidemment j'étais présent au conseil hygiène et sécurité et des conditions de travail, hier. Il y a eu vraiment consensus, tout le monde s'est exprimé. On a eu une intervention de Samia Angelov et d'Audrey Conry. On a bien échangé et puis le secrétaire du CHSCT, Jean-Pierre Couvercelle, que tout le monde connaît était complètement favorable au projet. Il y a vraiment eu un gros consensus au CHSCT. Enfin je ne veux pas trahir, enfin ce n'est

pas du tout un secret ou une position, quoi que ce soit mais il y a vraiment un consensus de tout le monde pour dire « Oui », en insistant et tout le monde a insisté sur la nécessité d'assurer la déconnexion et de faire en sorte que ce soient de vrais congés, que les gens décrochent et qu'il y avait suffisamment à faire comme ça. Parce qu'on a parlé du télétravail. Aujourd'hui ce n'est pas vraiment du télétravail. Parce que c'est du télétravail qui nécessite de concilier cela avec les contraintes éducatives et les charges familiales et puis par ailleurs avec toutes les difficultés de stress, on en a longuement parlé, lié au confinement qui est un état d'enfermement avec quelques zones de liberté.

C'est des choses qui ne sont pas simples et puis il y avait un consensus sur cette disposition qu'on leur a présentée comme cela. En étant très pragmatique, en parlant des statuts différents des trois catégories de personnel et de la nécessité pour chacun de poser cinq jours.

Mme Carnet.- Je suis tout à fait d'accord avec ça. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur mes propos de dire « on fait une différence entre les ASA et les autres ». Pas du tout. Au contraire. Il faut qu'il y ait une forme d'équité mais je reprends ce qu'a écrit Cédric. Effectivement quand il dit « On ne connaît pas la durée du confinement ». Il ne faudrait pas qu'on en arrive encore au mois de juin, à prendre encore 2 jours aux personnels qui sont en ASA.

M. Clerc.- Voilà, c'était un peu ça le fond de notre réflexion.

Mme Carnet.- On est d'accord.

M. Clerc.- Et aussi de dire que jusqu'à maintenant, quand on pose des congés, on pose des congés parmi les 45 jours. On ne précise pas si on prend des RTT systématiquement ou des jours de congés.

Comme dans d'autres administrations, c'est fait par ailleurs, parce qu'effectivement, ils ont leurs 25 jours de congés plus un certain nombre de jours ARTT, dus aux différents accords ou au décret Fonction publique s'il est appliqué en l'état.

Chez nous, on ne fait pas de différence quand on pose nos congés jusqu'à aujourd'hui entre des jours de RTT ou des jours de congés ordinaires. Donc aller dans cette période-là mettre en place un niveau système ou un peu déstabiliser les gens avec ce système de RTT, ça nous paraissait un peu compliqué et sans intérêt global dans la mesure où on reste sur un système équitable et où chacun donne le nombre de jours de congés qu'il doit donner.

Le Président.- La délibération c'est « Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'imposer à tous les personnels BIATSS de l'université de Bourgogne, qui travaillent à distance ou en présentiel, cinq jours de congés entre le 20 avril et le 15 mai. Si on supprime « qui travaillent à distance ou en présentiel », on englobe tout le monde qu'on soit en ASA ou qu'on soit en travail à distance ou en présentiel. Est-ce que cette suppression là de la délibération, nous conviendrait ?

M. Clerc.- Oui, oui, si ne fait plus référence aux RTT.

Le Président.- Après, derrière, techniquement de toute façon, voilà, ça permet de dire cinq jours pour tout le monde.

M. Clerc.- Oui.

M. Rollin.- La seule notion de congé permet de garder cette notion d'égalité.

Le Président. Donc vous êtes plutôt favorable ?

M. Rollin.- Ce que vous venez dire me convient tout à fait.

Le Président.- D'accord. Bon écoutez, on part là-dessus. Donc si vous n'avez plus d'observation, si ça satisfait tout le monde je vous propose la délibération suivante : « Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'imposer à tous les personnels BIATSS de l'université de Bourgogne, cinq jours de congés entre le 20 avril et le 15 mai 2020. »

Je vous propose de voter sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Est-ce qu'il y a des votes pour ?

Donc j'ai le sentiment qu'il y a unanimité, je me trompe ?

Je compte 31 voix.

M. Bourgeon.- Oui, c'est bon pour moi.

Mme Pucéat.- Non, on devrait être 30 maintenant parce que Nathalie Munier Jolain est partie.

Le Président.- Oui mais elle a donné une procuration. Donc c'est 31, c'est bien ça.

31 voix pour (unanimité)

Très bien, merci à tous.

Alors il reste le dernier point sur des questions diverses. Est-ce qu'il y en a ?

VI) Questions diverses

M. Cousson.- J'aurais une petite question par rapport à l'argent qu'on a dans le fonds de roulement, les 53 millions. Vu les circonstances qu'il y a en France, est-ce qu'on ne va pas venir nous les chercher ? Est-ce qu'on va investir plus vite dans l'université ? Enfin, est-ce que vous avez pensé à ça avec le VP Trésorerie ?

Le Président.- Alors il n'y a pas de VP trésorerie.

M. Cousson.- Le VP Finances, pardon, excusez-moi.

Le Président.- Alors très clairement, ça fait 3 semaines qu'on est en fonction. Il est clair qu'on a bien vu évidemment qu'il y avait un fonds de roulement important. Il y a des choses qui sont mobilisables sur le fonds de roulement mais il y en a déjà beaucoup qui sont déjà affectées, fléchées. Donc, oui bien sûr, l'objectif n'est pas de le laisser dormir pour se le faire reprendre, un petit peu à la faveur de ce qui s'est passé il y a quelques années.

Il reste que pour le moment bien sûr, en raison de la situation, on a été particulièrement accaparé et je pense que toutes les actions mises en œuvre, même si elles sont perfectibles, même s'il y a encore du travail, montrent que l'équipe n'a pas chômée du tout. Donc pour le moment on a ça bien sûr en tête. C'est un élément important et à mon avis très important.

L'argent ne dormira pas mais l'argent doit servir une politique vraiment qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'établissement qui elle-même doit accompagner la stratégie des laboratoires et des composantes. Voilà donc pour le moment, rien de précis à annoncer mais une réflexion qui commence, oui effectivement.

M. Cousson.- Merci Vincent.

M. Crognier.- La fermeture de l'université est-elle envisagée comme à Nantes, Lille, Nancy, jusqu'en septembre pour un retour des étudiants ?

Le Président.- Ça c'est une question délicate. Pour le moment et jusqu'à présent, nous avons travaillé sur l'hypothèse d'un retour possible des étudiants en présentiel après période de déconfinement, aux alentours du 15 juin. C'est une hypothèse de travail, ce n'est pas une décision, c'est bien une hypothèse de travail et cette hypothèse de travail, plus nous avançons, plus... On lit la presse, l'actualité qui nous informe notamment de ce qui se passe en Chine et de la mise en œuvre du déconfinement qui est tout sauf un lever de rideau, plus je doute de la possibilité pour notre université d'accueillir des cohortes d'étudiants, dans des lieux confinés par hypothèse ou en tout cas suscitant des rapprochements physiques et donc susceptibles de favoriser un rebond de la pandémie, plus je pense que cette hypothèse est illusoire.

Mais ça n'est pas une information, ce n'est pas une décision, c'est un sentiment personnel au regard de ce que nous constatons alentour et dans l'actualité. Quant aux universités de Nantes, alors Nantes, je le savais, Lille et Nancy je l'apprends, je pense qu'il est probable que nous soyons confrontés à cette décision, assez rapidement. Mais je crois également que la prise de parole du Président de la République, lundi prochain, va nous apprendre beaucoup de choses sur la suite des événements. Donc je ne veux pas anticiper mais il faut envisager toutes les hypothèses évidemment.

M. Chevalier.- Juste un commentaire à ce sujet. Du coup ça conditionne assez fortement la discussion que vous allez avoir en CFVU mardi. Je voulais avoir une info sur la méthode c'est-à-dire comment vous allez procéder. Est-ce que vous envisagez plusieurs scénarii et ces scénarii évoluent ou deviennent caduques selon la décision. Parce que s'il n'y a pas de retour des étudiants avant septembre il est clair que les examens en présentiel même avec des conditions sanitaires acceptables, c'est plus possible. Donc voilà je voulais savoir.

Est-ce que vous attendez aussi, de la part des élus, quelle que soit leur tendance, de la CFVU, de venir avec des propositions concrètes. Ou est-ce que c'est vous qui venez avec des propositions qui vont être amendées, discutées.

Le Président.- Alors dans ta question, tu as toutes les réponses.

Oui, parce que tu vois bien qu'il est absolument impossible de se fonder sur un seul scénario. C'est absolument impossible parce que la situation évolue au jour le jour et parfois même d'une demi-journée sur l'autre, on ne sait pas.

Je crois que personne ne sait en réalité ce qui va se passer avec cette pandémie et pas les spécialistes eux-mêmes, médecins. Donc on envisage beaucoup, beaucoup de scénarii. Mais ce sont des conjectures. En ce qui concerne la CFVU de mardi, nous viendrons avec un voire plusieurs scénarii qui sont en phase d'élaboration. Je ne vais pas donner un élément de réflexion qui ne serait pas complètement achevé.

Une chose est sûre, on ne réunit pas la CFVU pour en faire une chambre d'enregistrement mais pour en faire un lieu de discussion, d'échanges et très clairement, j'espère qu'il y aura des propositions auxquelles on n'a pas pensé qui seraient des propositions réalistes, réalisables.

Maintenant quelle sera l'influence de la prise de parole du Président, non seulement sur nos scénarii, d'une part, ce qu'on aura imaginé. Et d'autre part sur la position qui sera celle de la ministre qui nécessairement, je ne l'imagine pas autrement, devra également, au regard du discours général du Président de la République, si on en croit ses dernières prises de parole, qui devra dans son domaine de compétences, prendre un certain nombre de mesures qui nous impacteront nécessairement.

Donc tu vois même que, d'ores et déjà les différents scénarii auxquels on peut penser aujourd'hui, sont éminemment conditionnés par ces prises de parole.

Donc on fera de cette façon, on proposera des choses au regard des différents éléments d'information qui seront en notre disposition au moment où la CFVU se réunira mardi à 14h et évidemment les membres de la CFVU ont vocation à proposer des solutions, des scénarii, bien sûr. Il s'agit aussi dans cette situation de crise de co-construire finalement une réponse la plus favorable à nos activités, à nos étudiants et à nos personnels. Enfin nous sommes tous dans la même situation, sur le même bateau, si je puis m'exprimer ainsi.

Arthur Sabatier souhaiterait prendre la parole sur les examens. Arthur vous avez la parole.

M. Sabatier.- Merci beaucoup. Je voulais prendre la parole parce que j'ai constaté pendant le conseil d'administration que certains UFR avaient déjà fait leur choix concernant les modalités d'examen et les avaient déjà communiquées aux étudiants.

Je pense aux étudiants de l'UFR Langues et Communication qui ont reçu un mail de la doyenne aujourd'hui leur expliquant que tous leurs examens auraient lieu en ligne et en distanciel du 2 au 12 juin. Déjà je trouve que cette solution est peut-être un peu précipitée et surtout je voudrais alerter sur le fait qu'elle risque de créer de graves ruptures d'égalité entre les étudiants. Je pense notamment aux étudiants victimes de la fracture du numérique et pour lesquels on n'a pas encore trouvé de solution. Je pense, je ne sais pas, j'imagine des étudiants, parents d'enfants qui vont devoir se connecter pendant 3h sur une dissertation, tout en gérant leurs enfants, vu que les crèches et les écoles sont fermées. Enfin je pense à toutes ces situations

complètement différentes qui vont créer d'assez conséquentes ruptures d'égalité. Et je ne suis pas spécialiste du code de l'éducation mais je m'interroge aussi sur la légalité de la décision parce qu'en faisant une brève recherche, je suis tombée sur l'article D611-12 alinéa 2 du code de l'éducation qui dispose que pour que soit valable une session d'enseignement en ligne, l'université doit avoir vérifié que le candidat dispose de moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves.

Dans ce mail la doyenne demande aux étudiants de se manifester par eux-mêmes sans quoi ils seraient déclarés défaillant à la session d'examen. Donc voilà, je m'interroge un peu sur tout ça.

Le Président.- Alors l'exemple que vous citez est un exemple d'anticipation sur ce que décidera la CFVU. C'est-à-dire que ça correspond à un scénario sur lequel nous travaillons. Mais pas nécessairement en lien avec la personne que vous citez. Ça fait partie en tout cas des échanges que nous avons eus. Vous savez que j'ai souhaité consulter régulièrement, on l'a fait trois fois au cours des trois dernières semaines, les doyens, les directeurs de composante, les directeurs de labo, les représentants des personnels et les représentants des étudiants. On a évoqué plein de scénarii ensemble bien sûr. Ça n'était que des scénarii et j'ai toujours dit et ça j'y tiens beaucoup que de toute façon rien ne se ferait sans qu'on saisisse la CFVU pour autant que l'urgence qui peut exister, l'urgence absolue ne nécessite pas de prise de décision immédiate, etc. Donc là j'ai voulu effectivement réunir la CFVU le plus tôt possible après notre CA pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure c'est à dire que je veux que la CFVU se saisisse et exerce ses prérogatives et se saisisse de toutes ces questions, de la session d'examens, des modalités d'examens, de l'adaptation des fiches filières pour permettre ces examens de se tenir ou du moins ces évaluations parce que l'article que vous citez, l'article D611-12 s'applique aux examens et pas nécessairement aux évaluations. Alors la différence est subtile mais les évaluations elles peuvent se faire dans le cadre d'un contrôle continu notamment, par exemple, par des devoirs à la maison, par ce qui pourrait être fait, on va dire à distance, via du matériel et une connexion et je vous rejoins sur ce que vous dites à propos des connexions et c'est pour ça qu'on va travailler aussi à fournir des connexions à tout le monde.

Je sais bien qu'on n'arrivera probablement pas à un résultat à 100 % mais en tout cas on va mettre les moyens. Et donc si vous voulez, je pense que si l'une des solutions, mais ça c'est à la CFVU d'en décider et également aux équipes pédagogiques dans les UFR. L'une des solutions est effectivement de permettre de passer pas mal d'UE en contrôle continu pour permettre des devoirs à la maison qui peuvent donner lieu à évaluation de telle sorte qu'on échappe effectivement aux contraintes de l'article D611-12 du code de l'éducation, ce qui permettrait évidemment d'assouplir les conditions d'évaluation et les examens et permettre la faisabilité d'une session d'examens complète à distance.

Il reste que je... On va voir les décisions qui vont être prises très bientôt, en tout début de semaine prochaine par l'État. On est aussi dépendant de ces décisions et il faut envisager à mon avis toutes les décisions. J'ai notamment entendu certaines universités à la CPU qui réclamaient la neutralisation du deuxième semestre.

Est-ce c'est une hypothèse sur laquelle il faut travailler, je ne sais pas. Je ne sais pas. Est-ce que c'est une hypothèse qu'il faut exclure, je ne sais pas non plus. A l'heure actuelle je ne peux pas vous le dire donc, est-ce qu'on va aller jusque-là,

est-ce qu'on aura une session en distanciel intégralement en contrôle continu, c'est une possibilité mais ça aussi ce sont des scénarii possibles avec des démembrements à partir d'une hypothèse unique, avec des sous-hypothèses.

Bref, aujourd'hui, pour le moment, il est trop tôt pour prendre des décisions et de toute façon ces décisions doivent se prendre dans le cadre de la CFVU pour autant que l'urgence ne commande pas de les prendre autrement mais pour le moment l'urgence ne le commande pas, donc dans le cadre de la CFVU.

M. Sabatier.- Je suis désolé mais du coup je ne suis pas totalement sûr d'avoir compris.

Est-ce que les examens du 2 au 12 juin dans l'UFR Langues et Communication sont maintenus ou...

Le Président.- Pour l'instant il y a eu une information qui a été faite par la doyenne.

Il faudra que la CFVU confirme le calendrier proposé par l'UFR Langues. Mais de toute façon il va falloir que l'UFR Langues statue sur le calendrier des examens. Ça c'est très clair. Et je ne vois pas, au regard des règles de confinement, réaliser et aider, parfois des retards dans les connexions, la fracture numérique, il faut la résorber. Il faut informer les étudiants 15 jours avant le début des épreuves, c'est ce que dit l'ordonnance du 27 mars 2020.

Donc il faut prévoir un délai de 15 jours entre les nouvelles modalités d'examens et la première épreuve, etc., etc. Donc il y a tout un process qui très probablement empêchera le début des épreuves avant le 1^{er} juin. Très probablement.

Voilà je ne sais pas s'il y a d'autres remarques. Oui, alors Lionel Crognier, qui remarque deux choses : « Beaucoup d'universités ont fait le choix du distanciel pour les deux sessions ».

Absolument.

« Si les examens ont lieu et ne sont pas neutralisés par le Président de la République, il ne faut pas se mettre trop en déphasage par rapport aux autres universités pour une question de recrutement en Master par exemple ».

Oui, ce sont des éléments Lionel qui sont tout à fait pertinents et qu'il faut intégrer dans la réflexion globale. Absolument.

M. Sabatier. De la même manière il ne faut pas perdre de vue qu'en maintenant des conditions d'examens ou en présentiel après le confinement ou en distanciel pendant le confinement, sans opter pour d'autres solutions comme le « 10 améliorable » ou les « devoirs maison » on se dirige très probablement vers un échec massif en licence et notamment en 1^{ère} année et ça causera tout autant des problèmes de sélection par la suite et ça causera aussi de nombreux problèmes dans chaque filière et dans chaque promotion.

Le Président.- Oui je suis persuadé que quelles que soient les décisions qui seront prises, il y aura des effets inhabituels par rapport à une situation normale.

J'en suis intimement persuadé. Voilà, maintenant il faudra aussi quand on réfléchit sur des scénarii différents, intégrer ces risques et travailler à les résorber et voire les faire disparaître. Donc il faut intégrer ça également, je partage votre point de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses que vous souhaitiez aborder ?

J'en déduis que non. Très bien.

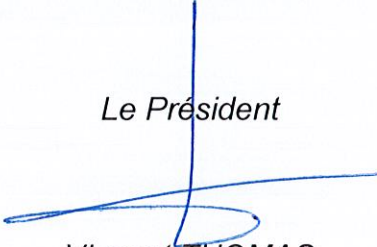
Ecoutez je vous remercie pour cette participation à ce premier CA complètement dématérialisé avec votes. On a essayé de suivre les discussions et je pense que tout le monde a pu s'exprimer malgré la distance.

Evidemment la chaleur humaine a manqué forcément à travers les écrans, les webcams et les claviers. Néanmoins merci beaucoup pour l'ensemble des échanges que nous avons eus qui étaient tout à fait intéressants et qui ont permis de faire évoluer un certain nombre de décisions que nous avons préparées mais qui ont évoluées avec la discussion. Donc voilà en tout cas merci beaucoup à vous, je vous souhaite un bon week end prolongé avec ce lundi de Pâques et puis surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Au revoir.

- :- :- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50)

Le Président

Vincent THOMAS